



## ForCoop

### Coopération des Centres Régionaux Forestiers (FIN) et des CRPF (FR)



### Abbaye de Sorèze

9 – 11 mars 2010

## Séminaire ForCoop n° 1- Actes

Le séminaire ForCoop a été réalisé avec le soutien du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, et celui de la Région Midi-Pyrénées

[midipyrenees.fr](http://midipyrenees.fr)



# Sommaire

## Préambule

## Rendu des ateliers

- **Atelier n° 1** **p 4**  
**Comment mieux connaître les propriétaires forestiers privés, leurs profils et motivations? Comment mieux les sensibiliser ?**
  
- **Atelier n° 2** **p 9**  
**Comment mieux mobiliser la ressource ?**
  
- **Atelier n° 3** **p 14**  
**Comment faire face aux changements climatiques ?**
  
- **Atelier n° 4** **p 16**  
**Comment mieux valoriser les biens et services forestiers ?**

## Annexes

- La forêt finlandaise – quelques chiffres et données** **p 23**
  - La gestion forestière
  - La politique forestière
  - Bois-énergie
  - Biodiversité et environnement
  - Le secteur forestier et les industries forestières en Finlande
  - L'ouverture des forêts à tous
  
- La forêt privée en Finlande** **p 27**
  - Faits et chiffres
  - L'organisation
  - Les associations syndicales
  - Le Centre de développement forestier - Tapio
  - Les 13 Centres régionaux forestiers (Metsäkeskus)
  
- Composition du groupe et programme** **p 36**

## Préambule

Le premier séminaire du projet ForCoop s'est tenu du 8 au 11 mars 2010 à l'Abbaye de Sorèze en concomitance avec le Comité France-Finlande.

Pour rappel, les objectifs de ce projet sont d'organiser une coopération croisée entre Centres Régionaux dédiés à la forêt privée en France et en Finlande.

La France et la Finlande ont en effet, concernant la forêt privée, une organisation et des structures très comparables, et les grands enjeux forestiers du moment leur sont pour partie communs.

Les Centres Régionaux en particulier, et les instances nationales qui leur sont liées - l'IDF-CNPPF pour la France et Tapio pour la Finlande, ont à cet égard une vocation et des missions similaires.

ForCoop vise donc explicitement à échanger et partager démarches, méthodes et résultats entre organismes homologues, et ce qu'il est convenu d'appeler « les bonnes pratiques », dans un certain nombre de domaines jugés cruciaux de politique forestière (mobilisation et bois énergie, changement climatique, produits et services autres que le bois, biodiversité et gestion, gouvernance).

Ces actes rendent compte du premier séminaire; un second aura lieu en Finlande en septembre 2010, qui comprendra deux derniers ateliers, et à l'issue duquel sera dressé un bilan des recommandations et des axes de coopération possibles.

Les présentations de nos collègues finlandais ont été plus largement développées que celles de nos collègues français – qui, étant peut-être plus familières aux personnels des CRPF, ont été résumées pour ne pas alourdir le rapport.

**Nous renvoyons cependant les lecteurs intéressés par les détails des présentations sur notre site – où tous les diaporamas sont téléchargeables en version anglaise :**

<http://www.foretpriveefrancaise.com/international-and-european-projects-464903.html#ANC775216>

Conseil leur est également donné de lire les annexes avant le rendu des ateliers, pour mieux comprendre les éléments de contexte grâce auxquels ces derniers prennent sens et relief.

Enfin, je remercie chaleureusement et sincèrement tous les participants pour leurs très actives et riches contributions à ce séminaire, et à ce document.

Clotilde Giry

Coopérations européennes – IDF - CNPF

## ***Atelier n° 1 : les propriétaires forestiers privés: leurs profils et motivations, comment mieux les connaître ? Comment mieux les sensibiliser ?***

Finlande: présentations de Kirsi Greis (Tapio) et Veikko Iittainen (MK Pirkanmaa)

France: présentations de François Didot (CRPF Limousin) et Marc des Robert (CRPF Rhône-Alpes)

### **Exposé des présentations finlandaises**

#### **La propriété forestière: des évolutions perceptibles ....**

Metla, centre de recherche sur les forêts, enquête tous les 10 ans et produit des statistiques forestières et des informations sur les propriétaires – ce travail se faisant en étroite coopération avec Tapio tant pour la préparation, que l'analyse et la réalisation.

Les résultats de la dernière enquête sont sur le point d'être publiés, et quelques éléments nouveaux viennent compléter le panorama général donné en annexe, et mettre en évidence d'assez nombreux changements qui sont apparus ces dernières années.

Ainsi, les propriétaires sont pour 20% des agriculteurs (au lieu de 22 % il y a 10 ans), gérant 30 % de la surface forestière privée (au lieu de 33 % il y a 10 ans) ; pour 37% des retraités (augmentation de 37 à 45 % de leur nombre, et de 32 à 39 % de la surface de leur propriété forestière).

Leur âge moyen est de 60 ans, et leur niveau d'éducation est plus élevé ; 75-80 % des propriétaires possèdent moins de 50 hectares ; 20 -25 % d'entre eux gèrent 55-60 % des forêts privées.

La taille moyenne de la propriété en Finlande est de 25 ha, (pour des raisons historiques, la division des forêts a commencé il y a moins longtemps qu'en France).

Du fait des successions, et dans un contexte d'urbanisation croissante, les propriétaires ont leur lieu de résidence de moins en moins proche de leurs forêts, ce qui pose problème pour leur gestion; néanmoins, 64 % d'entre eux habitent encore dans la même municipalité que celle dont dépendent leurs forêts.

Leurs objectifs sont diversifiés selon les catégories: objectifs économiques et financiers (pour ceux pour lesquels la forêt est un investissement et une sécurité), objectifs de loisirs aussi (promenades, cueillette), auxquels il est accordé de plus en plus d'importance ; la forêt est plus souvent une source de revenu complémentaire que principale pour les propriétaires, ce qui n'était pas le cas dans le passé.

#### **Les outils de collecte de l'information**

Outre cette enquête décennale de METLA, Tapio met en œuvre les actions suivantes :

- Enquêtes systématiques au téléphone sur la satisfaction des usagers par rapport aux services rendus, qui permet d'adapter les actions et les services
- Etudes et recherches commandées auprès des Universités ou les Ecoles de commerce, permettant par exemple de savoir comment les usagers utilisent internet et les e-services
- Test préalable des nouveaux services avant leur lancement
- Base de données clients très complète

#### **Les outils de conseil et de communication**

L'idée est d'intervenir auprès des propriétaires pour que quelque chose se passe dans leurs forêts - ce qui n'est pas si évident !

##### **Les profils de propriétaires sont globalement les suivants :**

- *Fermiers et professionnels de la sylviculture*: demande forte concernant le professionnalisme des services proposés, utilisateurs très actifs et réguliers d'Internet (forums..)
- *Salariés et urbains* (revenu additionnel occasionnel, objectifs récréatifs): large palette de demandes de service – qu'ils sont habitués à payer; haut niveau d'éducation, mais pas de connaissances de base forestières ; utilisateurs d'Internet, mais pressés et peu disponibles.
- *Retraités* (objectifs de sécurité financière): demandes en hausse concernant les innovations, les procédures d'héritage, le conseil en investissement.

Sachant que les interrogations sont nombreuses concernant l'évolution de ces profils, et l'intérêt des prochaines générations vis-à-vis des services et réseaux traditionnels ...

Les consultations données par les Centres régionaux touchent plusieurs domaines :

- la gestion forestière et son amélioration
- les plans de gestion
- la gestion environnementale et conservation
- les lois et impôts forestiers

10 % des propriétaires bénéficient de conseils individualisés : en 2008, 42 300 consultations personnelles ont été données aux propriétaires, dont 11 200 par les services de planification.

Des brochures de vulgarisation sont largement diffusées (guide basique, limitant le jargon forestier..); des campagnes spécifiques sont parfois orchestrées sur des thèmes particuliers (campagnes thématiques sur les éclaircies par exemple, sur les jeunes peuplements, ou la régénération...)

**Un outil complet de formation standard, appelé ABC,** est proposé dans tous les Centres régionaux forestiers à chaque nouveau propriétaire (repéré grâce au cadastre). A la suite de la première session, plusieurs activités de formation sont proposées aux propriétaires pour poursuivre leur sensibilisation à la gestion. Les journées ABC sont toujours évaluées (notation de 1 à 5); 800 propriétaires sont formés par an .

- *La brochure ABC* comprend de premiers conseils de base (les 5 choses importantes à savoir pour un propriétaire forestier, quel type de propriété avez-vous ? les droits et obligations du propriétaire forestier, les travaux sylvicoles et le marché du bois, revenus et dépenses..).
- *La première session ABC* donne au propriétaire les compétences de base nécessaires pour la gestion de sa forêt, explique quels types d'aides financières et services lui sont accessibles, et comment remplir ses obligations fiscales
- *Un premier rendez-vous individuel* de 1h à 3h (coût 40 €) lui permet d'explicitier ses objectifs et ses questions; d'avoir une vision claire de sa forêt (sur les aspects sylviculture, gestion, environnement), et de l'importance du plan de gestion; de se fixer des buts de court terme, à échéance de 1 à 3 ans; d'avoir l'information pertinente concernant les organisations forestières et les personnes contact
- *Une session dite d'excursion* lui fournit l'occasion de voir in situ sa forêt, et de se voir détailler les travaux sylvicoles nécessaires
- *Des sessions de formation/information complémentaires* sont ensuite proposées à ceux qui souhaitent aller au-delà de cette première étape, et approfondir leurs connaissances, que ce soit dans le domaine de la sylviculture ou de la connaissance des marchés et de la filière (sous forme de packs de 10 leçons + une visite de terrain ou bien de 5 leçons + 1 visite de terrain)

### ***L'utilisation d'internet***

Toute une palette de services est proposée à distance :

#### **Les plans de gestion**

Ce e-service bénéficie surtout aux propriétaires très actifs, qui vivent éloignés de leurs forêts, traitent leur gestion par téléphone et par e-mail avec des professionnels forestiers, et qui veulent avoir les meilleurs services au meilleur prix. Sont intéressés également ceux qui sont membres de groupements, et ceux qui veulent donner aux jeunes générations un outil fonctionnel et à jour susceptible de créer une attirance pour les affaires forestières

#### **La newsletter**

Publiée 6 à 10 fois par an par les Centres régionaux et diffusée à environ 10 000 abonnés, elle rend compte de toute l'information susceptible d'intéresser les propriétaires (sylviculture, nouvelles des marchés, information juridique, lien avec les pages web réservées aux propriétaires, sujets de saison...)

#### **Les vidéos**

Une quinzaine de vidéos sont proposées sur quelques thèmes de base (plans de gestion, certification, etc). D'une durée de 1 à 3 minutes, elles sont très bien reçues, et visent à susciter l'attrait et l'adhésion, à convaincre les propriétaires de l'utilité d'effectuer les travaux sylvicoles, et de se mettre en contact avec des professionnels, plutôt qu'à transmettre directement de l'information technique.

#### **Metsään.fi e-services**

L'ouverture de cet ambitieux portail d'e-services est prévue pour fin 2011. Les publics visés sont les propriétaires forestiers et les organisations forestières, avec pour objectif de mieux utiliser et mobiliser la ressource, et stimuler la gestion forestière des propriétaires.

Les propriétaires pourront, avec cet outil et dans une logique de « guichet unique », communiquer directement avec leurs interlocuteurs administratifs - grâce à un code d'accès sécurisé - partager avec eux et mettre à jour leurs données personnelles et protégées sur les coupes et les travaux forestiers (utilisation de la télédétection par laser pour évaluer le capital des forêts – ce coût étant à charge de l'Etat).

Ils pourront également demander des subventions, faire leurs déclarations légales, lancer des appels d'offres, etc.

Financé par l'Etat, ce service fonctionnera avec une adhésion financière « raisonnable » des propriétaires intéressés; actuellement, ce projet représente environ 2 ETP, avec les contributions occasionnelles de 6 personnes, pour un budget global d'environ 1 million d'€.

## Résumé des présentations françaises

Présentation d'études locales approfondies visant à mieux connaître les profils et les attentes des propriétaires forestiers :

### **En Rhône-Alpes (présentation Marc des Robert),**

Etude menée avec la MSH de Grenoble, ayant permis de compléter 1500 questionnaires touchant 6 classes de propriétaires de 1 à plus de 25 ha .

Trois grands axes d'identité ont été définis (économique, social, symbolique), sur lesquels se répartissent 6 profils de propriétaires (l'épargnant « pur », le social, le symbolique, le producteur local, le propriétaire contrarié, le gestionnaire à long terme).

Chacun de ces profils a été qualifié selon ses caractéristiques socioprofessionnelles et démographiques, son mode de gestion, ses attentes et ses pratiques vis-à-vis des organismes forestiers, ce qui a permis de dessiner des perspectives d'adaptation des actions de développement.

### **En Limousin (présentation François Didot)**

Etude menée en vue d'améliorer la quantité de bois récoltée et les pratiques de gestion durable, et donc destinée à adapter les argumentaires destinés aux propriétaires, et à les rendre plus pertinents.

3 groupes de propriétaires ont été mis en évidence : ceux de plus de 25 ha, qui comprennent les messages des organismes forestiers, mais n'y adhèrent pas forcément; ceux entre 10 et 25 ha, qui quittent progressivement « l'appareil de développement » traditionnel ; ceux de moins de 10 ha, qui sont en dehors des politiques forestières, et souhaitent y rester (parce qu'ils considèrent que la forêt est leur dernier espace de liberté .. et aussi que c'est leur réserve de bois de chauffage !).

L'étude met en exergue l'absolue nécessité d'adapter les messages et les outils de communication à cette situation.

## Les points clés des discussions

### **Le plan de gestion**

Les plans de gestion sont établis pour 10 ans, et couvrent 60 % des propriétaires du Sud de la Finlande (soit 1 million d'hectares). Ils coûtent 20 €/ha (dont 9€ à charge du propriétaire).

Ils prennent en considération tous les souhaits et objectifs du propriétaire dès le début, et celui-ci est libre d'assister au travail préparatoire du technicien s'il le souhaite. Il donne une vue globale de la forêt concernée, des travaux urgents, des sites d'intérêt environnemental

Le plan de gestion finlandais ne s'impose pas au propriétaire, qui n'a pas obligation à le suivre scrupuleusement sauf pour être certifié, mais la loi fixe quand même un minimum à respecter.

Tout propriétaire finlandais quelle que soit la surface, doit en revanche déclarer ses coupes aux centres régionaux et se place en contravention s'il ne réalise pas cette déclaration. En Finlande, les amendes sont proportionnelles aux revenus (X jours de salaire ...).

*En France, il existe une certaine tolérance sur l'avancement ou le recul d'une date de coupe au regard du programme du PSG, mais finalement rien n'oblige le propriétaire à réaliser une coupe prévue (par contre le calendrier des coupes et le niveau de prélèvement peuvent révéler des abus sujets à sanctions de l'administration).*

*Il est noté qu'en France, le PSG est nécessaire si l'on veut obtenir la certification et des aides.*

Taux de couverture des documents de gestion:

En Finlande : 6 Mha couvert sur 16 Mha de forêt privée avec une taille moyenne de 24 ha ; soit un taux de réalisation de 37.5 %

En France : 2.8 Mha couverts par un document de gestion durable, dont 2.7 Mha par les plans de gestion obligatoires, sur 12 Mha de forêt privée (pour une taille moyenne de 3 ha) ; soit 27 % de la surface de la forêt

française avec un taux de réalisation 50 à 60%. En Limousin, 11 % seulement de propriétés forestières privées sont sous plan simple de gestion.

### Le cadre juridique et le système de développement

- L'organisation générale des systèmes de développement présente de nombreuses similitudes qui sont remarquées par tous les participants: Tapio et l'IDF/CNPF, les Centres régionaux et les CRPF sont tout à fait homologues. En outre, la révision générale des politiques publiques, qui réduit les moyens des CRPF, connaît son équivalent en Finlande, suscitant les mêmes craintes de perte de capacité à exercer des missions toujours croissantes, avec en sus des problématiques émergentes.
- En revanche, les Centres Régionaux sont en situation à la fois de contrôle, et de prestation pour certains services, ce qui n'est pas le cas des CRPF.
- Le ratio nombre de propriétaires par technicien – incluant les salariés des centres régionaux et le personnel des associations locales forestières – est nettement plus avantageux pour la Finlande, et correspond à la norme rêvée par les français – incluant les salariés des CRPF et des coopératives ! (ratio d'environ 1 conseiller pour 176 propriétaires au lieu de 1 pour 2000 en France !)
- En Finlande une loi permet aux acheteurs déjà propriétaires forestiers de payer moins de taxes sur l'achat.

### Eléments clés de comparaison

	<b>Finlande</b>	<b>France</b>
<b>Forêts privées</b>		
<b>Surface moyenne</b>	24 ha	3 ha
<b>Formes de propriété</b>	Le plus souvent liées aux indivisions suite aux successions. Copropropriété forestière avec statuts (parts sociales), dirigeant, commissaire aux comptes et salariés travaillant pour elle.	Idem
<b>Autorisation de coupe de bois</b>	Soumise à autorisation quelle que soit la surface de la propriété	Soumise à autorisation pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant et les propriétés ayant bénéficié d'aide de l'Etat
<b>Document de gestion</b>		
<b>Droit</b>	Libre sauf pour les copropriétés forestières	Obligatoire pour plus de 25 ha sinon déclaration systématique
<b>Coût</b>	20 €/ha (dont 11€ pris en charge par l'Etat)	40 à 60 €/ha (100% à la charge du propriétaire).
<b>Taux moyen de réalisation</b>	50%	50%
<b>Taux de couverture</b>	6 Mha sur 16Mha	pourcentage très variable selon les régions : 6% RA, 45% en NPdC ...

## **Restitution commune franco-finlandaise**

### Forêts privées et propriétaires

#### *Points communs France-Finlande*

- La propriété forestière n'est pas souvent d'un seul tenant, et une petite proportion de propriétaires ont une part significative de la surface de la forêt privée
- La forêt paysanne relève globalement du passé, et l'urbanisation est une tendance lourde dans les deux pays

- Les propriétaires forestiers sont individualistes, et souhaitent rester « maîtres chez eux », la forêt étant considérée comme un espace de liberté
- La forêt est maintenant, majoritairement, une source secondaire de revenu
- On devient propriétaire tard (autour de 60 ans)
- Les propriétaires forestiers vivent plus loin de leurs forêts que ce n'était le cas pour la génération précédente
- Si le revenu tiré de leurs forêts est encore un objectif fort, les propriétaires ont de plus en plus d'autres objectifs parallèles (sociaux, environnementaux), dont l'importance va croissant
- Les propriétaires forestiers ont besoin de services personnalisés basés sur leurs souhaits et leurs objectifs ; quelques-uns sont très passifs et doivent mieux connaître leurs forêts
- En valeur absolue, le produit "bois" décroît par rapport aux autres produits et services
- Les réglementations se multiplient, et leur empilement rend la gestion plus difficile

### ***Différences France-Finlande***

- La densité de population est bien plus élevée en France (15.5 hab/km<sup>2</sup> en Finlande, contre 118.9 hab/km<sup>2</sup> en France)
- Taille moyenne des propriétés (24 ha / 3 ha, soit 4 ha par hab en Finlande, et 0.25 ha par hab en France)
- Les propriétaires finlandais vivent encore malgré tout près de leurs forêts, plus qu'en France
- Pas la même conception du droit de propriété (l'« everyman's right »); ni de l'attachement à la propriété et de la valeur symbolique de la forêt (patrimoine familial et point d'ancrage, milieu, paysages)
- Sylviculture globalement plus simple en Finlande car essences moins nombreuses
- Importance de l'environnement peut-être plus importante en Finlande, avec cependant un meilleur cantonnement des sujétions
- Le secteur forestier est beaucoup plus puissant et important en Finlande

### **Services proposés par les Centres régionaux forestiers**

#### ***Points communs***

- Formation et information
- Documentation
- Conseils individuels, visites de terrain
- Usage d'internet en développement dans les deux pays, et importance croissante de cet outil, mais difficultés à élaborer une stratégie, et à utiliser les nouveaux médias sociaux

#### ***Différences***

- Ecart très important quant aux moyens humains consacrés à la forêt privée (de 1 à 10 !)
- En Finlande, les plans de gestion sont faits par les Centres régionaux, qui ont aussi la possibilité de vendre certains services, ce qui n'est pas le cas en France
- En France, les plans de gestion sont obligatoires pour certains propriétaires, en Finlande, c'est une démarche volontaire, mais les propriétaires finlandais doivent prévenir leur Centre régional lorsqu'ils font une coupe
- Le développement des e-services est plus important en Finlande ; il est également plus pragmatique et moins institutionnel qu'en France
- En Finlande, une meilleure organisation permet une collecte plus systématique des informations concernant les propriétaires (existence d'une base de données complète) ; notamment les nouveaux propriétaires, ce qui permet de proposer à ces derniers des prestations ciblées d'information et de conseil

### **Recommandations et pistes de collaboration**

#### ***Développer l'humanisme dans les actions de développement***

- Pour mieux sensibiliser les propriétaires, prendre en compte les aspects humains plutôt que les aspects techniques
- Adapter les recommandations aux souhaits des propriétaires
- Faire attention au vocabulaire – éviter le jargon
- Former les techniciens aux premiers contacts avec les propriétaires, à la psychologie et au marketing

#### ***Développer des stratégies adaptées aux différents profils de propriétaires***

- En particulier, pour les nouveaux propriétaires ...
- Développer des méthodes d'approche et améliorer la connaissance de leur typologie
- Préparer la transmission et l'héritage des forêts



### *Développer les services internet, les médias sociaux, et définir une véritable stratégie dans ce domaine*

- Mieux collecter les données sur internet
- Préparer des e-services d'accès facile pour tous les types de propriétaires et d'utilisateurs ; et avec des fonctionnalités pratiques (coupes, travaux, informations sur les partenaires et les fournisseurs, etc ..)
- Avoir des sites attractifs (vidéo, chats, groupes sociaux ..)

Sur ces 3 axes, les problèmes se posent dans des termes comparables dans les deux pays, mais la Finlande a dans le domaine des usages d'Internet, une avance indéniable dont la France pourrait s'inspirer.

Une réflexion commune et prospective visant à améliorer la connaissance des évolutions du comportement des propriétaires et de leurs attentes, leurs profils, ainsi qu'à élaborer des stratégies de communication adaptées auprès des propriétaires serait également tout à fait pertinente

## **Atelier n° 2 : Comment mieux mobiliser ?**

Finlande: présentations de Eljas Heikkinen (MK - Pohjois-Pohjanmaa) et de Ari Nikkola (MK - Keski-Suomi)

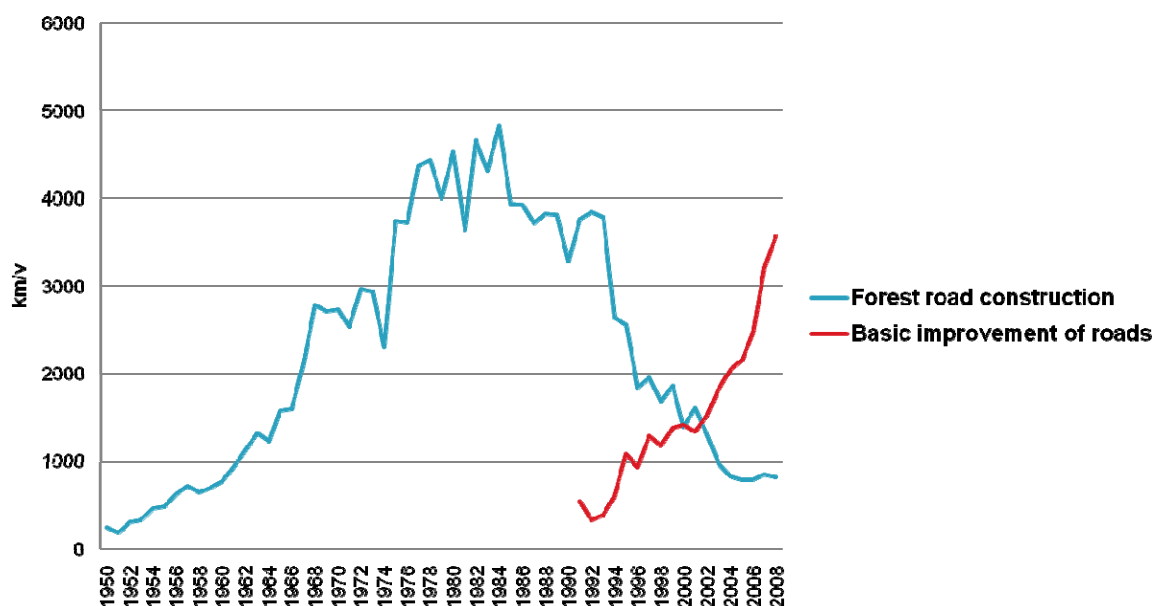
France: présentations de Thomas Petreault CRPF (Midi-Pyrénées); François Janex et Patrick Léchine (CRPF Franche-Comté); Bruno Rolland et Nicolas Traub (CRPF Rhône-Alpes)

## **Exposé des présentations finlandaises**

### **La construction ou la réhabilitation de routes forestières**

La qualité de l'accès en forêt est critique tant pour les travaux que pour la récolte; et, pour le propriétaire, elle est la condition de l'efficacité de sa gestion sylvicole, de l'importance de la valeur reconnue à sa forêt, et de son meilleur usage récréatif.

133 000 kms de routes forestière existent en Finlande dont plus de 60 % en forêt privée - le pic de leur construction se situant entre les années 60 et 90 :



Les propriétaires ont en général l'initiative du projet, et, une fois les négociations préliminaires abouties et la décision de construction prise – il faut nécessairement l'accord de 70 % des propriétaires concernés – l'on

passé à la conception de l'aménagement, sur carte et sur terrain, au calcul du coût unitaire, et à l'évaluation environnementale.

Le plan est ensuite présenté aux propriétaires forestiers par le bureau d'études de district, qui officialise la création de la route, confirme les droits d'accès, et crée une coopérative des propriétaires concernés.

Des subventions sont ensuite demandées aux pouvoirs publics.

Dans une seconde étape, on passe à la construction, puis à la présentation de l'ouvrage aux propriétaires, ainsi qu'aux dispositions concernant son utilisation et sa maintenance.

L'ensemble du processus couvre environ 3 - 4 ans (2-3 ans pour des travaux de réhabilitation)

### **Les groupements forestiers en Finlande**

Gérés par les propriétaires eux-mêmes à travers un système de parts, ces groupements – considérés comme des entités juridiques à part entière – comprennent plusieurs propriétés forestières, dont les propriétaires décident de se rassembler pour avoir de meilleures pratiques de gestion durable au bénéfice de tous. Des objectifs autres qu'économiques peuvent également être visés.

Il y en a 167 au total en Finlande, qui ont été créés entre 1880 et 2010, principalement à partir des forêts publiques, puis privées : ils couvrent 530 000 ha, et rassemblent 18 000 membres, pour une surface moyenne de 3200 ha (soit 3.8 % de la surface forestière privée).

La gestion de ces groupements est collective, mais chaque propriétaire touche les bénéfices correspondant à sa part forestière en valeur ; chacun ayant un droit de vote proportionnel à cette part.

Plusieurs lois et décrets encadrent ces dispositifs (1995, 2003 et 2007), ainsi que diverses réglementations – de la création du groupement à son fonctionnement – et bien sûr le plan de gestion, mais d'une façon assez souple, qui laisse une vraie marge de liberté aux groupements.

Ce sont les Centres Régionaux qui valident ces procédures, enregistrent officiellement les groupements, appuient l'élaboration du règlement intérieur du groupement (réunions, organisation des ventes etc ..), et préparent le plan de gestion.

L'Assemblée générale est la plus haute instance de décision; elle valide le règlement intérieur, décide des actions et du budget, de l'usage des bénéfices, élit les membres du bureau ; les comptes sont revus par deux auditeurs, dont l'un est choisi par le Centre régional Forestier.

Le patrimoine forestier des groupements peut être élargi de deux manières: soit par achat de nouvelles propriétés, soit par incorporation de propriétés au groupement, contre augmentation de parts. Symétriquement, chaque membre d'un groupement peut librement vendre sa part – le groupement ayant alors droit de préemption.

Les « petits » groupements sollicitent plutôt des services de conseil forestier, tandis que les « gros » sous-traitent parfois leurs activités à des professionnels.

Les avantages de cette formule sont nombreux: la gestion forestière est mieux organisée, plus efficace et plus rentable – plus simple aussi pour chaque propriétaire; les économies d'échelle sont importantes (prix du bois sur pied plus élevé, coûts unitaires réduits); les bénéfices sont plus équilibrés; les loisirs et la chasse peuvent être plus facilement développés. Par ailleurs, elle est un excellent moyen de prévenir le fractionnement du foncier forestier, et facilite la transmission du patrimoine (il est aisé de diviser des parts).

L'on observe cependant un certain nombre de changements ces dernières années.

La plupart des propriétaires préfèrent ainsi avoir une propriété « à eux », et émettent des réserves par rapport aux groupements. En outre, il s'avère que les coûts administratifs de la gestion des groupements peuvent être élevés s'ils ne sont pas suffisamment contrôlés. Enfin, la division en parts n'est parfois pas si évidente ...

Si l'on en croit des enquêtes récentes, seulement 10 à 30 % des propriétaires seraient prêts à rejoindre un groupement, et c'est un pas pour eux parfois difficile à franchir – sauf pour les groupements familiaux, qui manifestent un fort intérêt pour cette démarche.

### **Le programme forestier national (PFN)**

Il est la base stratégique de la politique forestière finlandaise, et fait partie du programme gouvernemental.

Plusieurs programmes avaient été élaborés depuis les années 60, mais plus sectoriels, et qui visaient essentiellement l'amélioration de la production de bois.

Le premier PFN a été approuvé en 1999, et des révisions ont été effectuées tous les 5 ans – ou lorsque nécessaire, avec pour objectifs d'assurer la viabilité économique, sociale et environnementale du secteur forestier.

Sa préparation se fait dans une logique d'ouverture (et la prise en compte de l'opinion publique n'est pas forcément si facile à gérer ...), et sa réalisation est coordonnée par le Ministère de l'Agriculture et des Forêts, avec l'appui consultatif du Conseil Forestier. Un programme spécifique (Metso) concernant la biodiversité

forestière a été par ailleurs été mis en œuvre par ce même Ministère – qui touche essentiellement la partie Sud de la Finlande, les forêts de Laponie et du Nord étant déjà extrêmement protégées.

Ce programme est articulé avec les programmes régionaux, dont il n'est cependant pas la simple déclinaison - la mise en cohérence des documents de planification entre Etat et Régions n'étant pas toujours simple notamment sur les objectifs de volumes à exploiter.

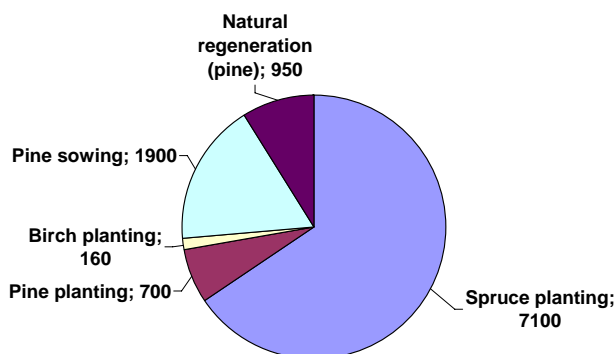
### Le programme forestier régional de Keski-Suomi

#### *Priorités et actions*

Le descriptif en chiffres du Centre régional forestier de Keski-Suomi, présenté en annexe (cf p 34), donne une idée de l'importance du secteur forestier, et des objectifs de la Région le concernant, dans cette partie centrale de la Finlande.

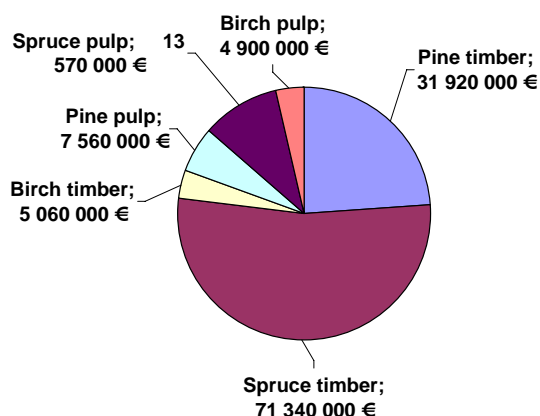
En complément, le tableau ci-dessous montre la répartition des essences utilisées, en hectares, pour les opérations de régénération effectuées de 2006 à 2008

**Regeneration area 2006-2008, total 10800 hectares / y**



Et également celle des revenus des ventes de bois rond par essences :

**Roundwood selling, private forest 2006-2008, total 134 000 000 €/ year**



Approximativement, on considère que le chiffre d'affaires régional de la forêt privée est de 134 M€/an, soit 5000€/propriétaire/an de revenu brut.

Les principaux axes du programme régional sont les suivants :

- assurer la diversité biologique des forêts (bois mort insuffisant, structure forestière trop homogène, manque de petits cours d'eau et de tourbières)

- améliorer le contrôle de la pollution des eaux (fossés et préparation du sol); en coopérant avec les autorités locales, en développant de nouvelles méthodes (pour éviter l'écoulement des nutriments et l'appauvrissement des sols), en améliorant les compétences des aménageurs et des techniciens
- accorder une attention particulière au grand têtard
- améliorer les compétences des propriétaires forestiers en matière de gestion, et les actions de communication qui leur sont destinées (compte tenu des évolutions soulignées dans l'atelier 1)
- promouvoir l'entrepreneuriat forestier – en dépit de problèmes structurels, et améliorer les standards de gestion
- promouvoir l'industrie à petite échelle, et à échelle locale (pour l'usage de la ressource, la création d'emplois en milieu rural), ce qui implique plus de coopération entre les acteurs économiques régionaux, et des réseaux plus efficaces, comme en Italie ou au Danemark)

#### *Mise en œuvre*

Elle passe, assez classiquement, par un état des lieux préalable et global du secteur, et une analyse stratégique (forces/faiblesses; opportunités/menaces). Les grandes lignes de développement sont ensuite établies, et proposées pour avis, de façon la plus ouverte possible, à l'ensemble des parties prenantes en Région.

Un schéma plus fin est ensuite élaboré, qui détaille actions, calendrier, engagements matériels et financiers nécessaires, répartition des tâches et responsabilités, objectifs chiffrés (ce dernier point étant essentiel).

Les Centres régionaux forestiers conduisent et coordonnent le dispositif, puis finalisent le programme, après validation par l'Autorité Régionale - plusieurs navettes étant en général nécessaires. Ils communiquent aussi chaque année un rapport d'avancement, accessible sur Internet.

Il est à noter qu'aucune disposition légale n'encadre le processus, qui repose sur l'investissement volontaire de tous ces acteurs.

## Résumé des présentations françaises

**Le livre blanc de la forêt privée (2003)**, marque une volonté commune de tous les organismes partenaires de la forêt privée - au niveau institutionnel du moins - de faire face à un certain nombre de difficultés structurelles (fragmentation du foncier forestier privé, compétences des propriétaires à améliorer, difficultés d'accès sur les parcelles, intégration insuffisante de la forêt privée dans le territoire); l'objectif affiché étant d'intensifier la gestion durable des forêts privées, tout en accroissant l'offre de produits forestiers.

**Les plans de développement de massif (PDM)**, nés de ce constat et de cette volonté collective, visent à focaliser les ressources humaines et matérielles des organismes de développement forestier sur des massifs de 1000 à 6000 ha, où coexistent une relative homogénéité sylvicole, une volonté politique affirmée, et des actions de développement forestier, et/ou des chartes forestières de territoire.

Les CRPF coordonnent ces dispositifs, avec tous les partenaires régionaux de la forêt privée (coopératives, syndicats, IDF...), en étroite coopération avec les acteurs territoriaux, et avec des financements croisés Région/fonds FEADER.

A ce jour, environ 200 PDM ont été réalisés en France, touchant 1,25 millions d'ha de forêts privées.

**Des illustrations régionales de divers dispositifs (desserte et PDM)** sont présentées pour Franche-Comté, Midi-Pyrénées, et Rhône-Alpes.

Certains départements français (compétence Conseil Général) développent des opérations de restructuration foncière forestière basées sur l'incitation financière aux échanges et sessions de parcelles dans un but d'amélioration de la structure et de la taille des unités de gestion. Elles sont basées sur le volontariat et favorisent la gestion durable (PSG si le seuil légal est atteint, CBPS pour les autres bénéficiaires dans l'exemple franc-comtois).

Egalement en Franche-Comté, sont réalisés des projets de voirie forestière collective à travers des associations syndicales agréées (200 ASA réunissant 10 000 propriétaires, pour 30 000 ha et 2000 km de voirie).

Dans toutes les Régions, les présentations mettent en évidence la valeur ajoutée des PDM par rapport aux actions traditionnelles. Et valident également leur important succès, tant du point de vue de l'accroissement du taux de mobilisation de la ressource (de 70 % par exemple en Midi-Pyrénées), que des améliorations concernant la méthodologie de partenariat et les outils développés à cette occasion.

L'on note également leur impact positif sur l'emploi rural et l'amélioration de la qualité de la gestion forestière, la couverture en documents de gestion, et l'inscription de cette dynamique dans le long terme.

## Les points clés des discussions

### Planification forestière et groupements

La planification forestière est ancienne en Finlande (elle date des années 60, les aspects sociaux et environnementaux ayant été inclus depuis les années 90). Mais l'action "Plan national de secteur forestier" semble plus théorique que le PDM et nécessite un consensus total - avec l'engagement de tous les propriétaires à suivre le plan.

Les PDM paraissent très intéressants aux collègues finlandais, qui demandent s'ils font l'objet d'un document contractuel, et s'ils s'assortissent de dispositifs de contrôle (il leur est précisé que les PDM sont essentiellement une concentration de moyens).

A noter :

- ☛ un nouveau cadre juridique est utilisé pour les groupements en Finlande, car la règle de l'unanimité créait des blocages.
- ☛ des questions sont posées par les collègues finlandais aussi concernant la possibilité de collecter des données de gestion forestière privées
- ☛ le contexte économique et sanitaire (coupes urgentes à effectuer) a beaucoup contribué aux excellents résultats de mobilisation des PDM en Midi-Pyrénées ; une nouvelle méthode est en cours de réflexion pour améliorer les relations entre techniciens CRPF et Coopératives.
- ☛ En Midi-Pyrénées toujours il est possible d'avoir des infos sur le bois mobilisé grâce aux OGEC qui tiennent une comptabilité analytique moyennant financement Etat-Europe.

Le poids politique des Régions est moins marqué en Finlande qu'en France

## Restitution commune franco-finlandaise

### La desserte forestière

#### *Points communs*

- le processus de création et/ou entretien de la desserte est quasiment le même: identification des besoins et de la motivation des propriétaires, appui des organismes forestiers, planification des travaux, prise en compte des autres aspects (évaluation environnementale en Finlande, concertation et éventuelles notices ou études d'impact en France) ; études techniques et évaluations financières, calcul des participations, aboutissement lorsqu'une large majorité d'avis favorables s'est dégagée, après processus assez long dans les 2 pays (3-4 ans).
- la France réalise des projets collectifs dans le cadre des associations syndicales, la Finlande passe par la création d'une coopérative, mais la finalité reste comparable: créer et gérer les infrastructures.

#### *Différences*

- L'amélioration de la desserte a été plus intense en Finlande qu'en France et a commencé dès les années 1950, avec un pic dans les années 70-80, ce qui explique l'importance actuelle des travaux de rénovation au regard des créations. La France travaille davantage à l'extension du réseau en cherchant depuis une quinzaine d'années à hiérarchiser les besoins (Schémas Directeurs de Desserte).

### Les groupements forestiers

#### *Points communs*

- La propriété forestière n'est pas souvent d'un seul tenant, et une petite proportion de propriétaires ont une part significative de la surface de la forêt privée
- Mêmes questions et mêmes difficultés dans les deux pays concernant les motivations des propriétaires adhérents de ces structures, et au moment des successions

#### *Différences*

- lors de la création des groupements, la taille des propriétés et les motivations des propriétaires paraissent souvent différentes (en France, le souci semble être d'éviter de démembrer le patrimoine familial, plutôt que de créer une véritable structure d'investissement – ce qui est plus le cas en Finlande ?).

- obligation de plan de gestion en Finlande (la législation française imposerait la même chose, pas parce que c'est un groupement forestier mais au regard de la superficie moyenne du groupement).
- les parts de copropriétés peuvent être vendues en Finlande – à un bon prix - même si cela reste rare, et il y a beaucoup d'amateurs ; contrairement aux groupements forestiers familiaux français dans lesquelles les parts minoritaires n'ont pas grand intérêt à l'extérieur, et possèdent une valeur inférieure à celle d'une forêt équivalente en pleine propriété (sauf pour les groupements bancaires).

#### **Recommandations et pistes de collaboration**

- L'importance du consensus pour garantir le succès des actions collectives, de la préparation, et de la pérennité des moyens consacrés aux dispositifs
- Des connaissances réciproques des deux parties à approfondir avant d'élaborer un projet commun.

## ***Atelier n° 3 : Comment faire face aux changements climatiques ?***

Finlande: présentation de Kaj Lindh (MK – Häme-Uusimaa)

France: présentations de Jean-Pierre Ortisset (CRPF Midi-Pyrénées); Xavier Rousset (CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie)

### **Exposé des présentations finlandaises**

Le changement climatique a, clairement, déjà affecté les écosystèmes, et aura des effets croissants et irréversibles dans le futur proche, si les émissions ne sont pas réduites. Il est prévu que les forêts boréales en particulier - où se situe la Finlande - seront particulièrement touchées: hivers plus doux et plus humides, étés légèrement plus chauds – avec même des risques de sécheresse occasionnels, voire de feux ; peut-être aussi risques de tempêtes; croissance des arbres plus importante - notamment dans le Nord de la Finlande, mais propagation de maladies - liées aux xylophages en particulier ...

Si les espèces les plus importantes ne semblent pas directement menacées (épicéa, pin sylvestre), et si les forêts de tourbières poussent bien pendant les étés secs, les dommages liés aux insectes sont en revanche susceptibles de s'accroître (e.g. Ips sp., Lymantria monacha), ainsi que les incendies.

Par ailleurs, avec des hivers plus doux, et si les sols ne sont pas gelés, la récolte peut endommager les racines, et les dégâts causés par Heterobasidion annosum risquent d'augmenter.

Mitigation et adaptation sont donc indispensables pour maintenir les fonctions économiques et sociales de la forêt, et exigent une gestion et une politique efficace et adaptée.

Mais les recommandations de gestion forestière n'ont pas encore vraiment changé, même si la prévention concernant les dégâts causés par les insectes est inscrite traditionnellement et depuis longtemps sur l'agenda. De même, l'épicéa étant l'essence dominante pour les plantations, plus de diversité serait souhaitable – sachant qu'une diversification se heurte au problème des dégâts provoqués par une population d'environ 60 000 élans. En revanche, les dispositifs permettant la prévention et le suivi des feux de forêts est efficace, et s'appuie sur le réseau assez dense des routes forestières.

Des progrès sont donc à faire concernant la gestion forestière, qui permettraient de réduire l'exposition et la sensibilité des forêts, et d'améliorer ses capacités d'adaptation.

### **Résumé des présentations françaises**

#### **L'observatoire du changement climatique en Nord-Pas de Calais**

La Région du Nord Pas de Calais a pour spécificité des forêts de feuillus, des sols riches, et une assez grande densité de population.

Un observatoire a été créé en 2005 par le CRPF de Nord-Pas de Calais-Picardie, dont l'objectif est de suivre l'impact du changement climatique et les évolutions des écosystèmes, à partir d'indicateurs fiables et assez faciles à relever – phénologie, aspects sylvicoles, botanique, météorologie, problèmes phytosanitaires, ornithologie. L'idée étant de fournir à la recherche un matériel d'observation susceptible de pouvoir faire

l'objet de retours intéressants pour les praticiens, et d'adapter en conséquence les orientations techniques et sylvicoles, et les outils d'analyse et d'aide à la décision (typologie des stations par exemple).  
Le dispositif a été élaboré avec l'appui des instances scientifiques nationales (validation scientifique et méthodologique), les réseaux d'acteurs clés au niveau national et régional, et aussi en lien, depuis 2009, avec des partenaires anglais. Il comprend 38 placettes permanentes, et propose des synthèses régionales.

### **L'état du problème en Midi-Pyrénées**

De fait, le département du Tarn, caractérisé par une température basse, une assez forte pluviosité et une grosse production de résineux, est en situation très critique à cet égard, car en limite de zone atlantique, méditerranéenne et pré-montagnarde, sur le lieu d'une opposition assez nette entre climat océanique et méditerranéen – il est à noter d'ailleurs que le département affiche des courbes de stress hydrique et thermiques très élevées.

Des problèmes liés au changement climatique ont été décelés dès 2003 en Midi-Pyrénées (42°C à Albi pendant deux jours ... ce qui a provoqué une mortalité dans les résineux, plus particulièrement sur *Picea abies*).

Un groupe de travail INRA, CEMAGREF, AFOCEL, Vilmorin a été mis en place dès ce moment, qui a abouti à l'installation d'un dispositif d'observation sur 28 sites, à partir de photos aériennes et de télédétection - l'idée étant d'avoir un état des lieux en année « zéro » sur le Douglas.

Il est à noter qu'une étude menée sur le douglas et son enracinement, montre déjà que la profondeur des sols et celle de la prospection par les racines sont supérieures à celles que l'on pouvait supposer.

En 2007, un nouvel été très chaud a provoqué des dépérissements d'épicéas, et a obligé à une gestion attentive des risques de développement du typographe (100 stocks déclarés au CRPF - représentant 56 000 m3 de bois - ont été sous observation régulière toutes les 3 semaines; seulement 8000 m3 ont dû être traités).

Enfin, des travaux sont à engagés sur le dépérissement du chêne, le sapin de plaine, tandis que la télédétection doit être étendue à tout le Massif Central.

## **Questions et points clés des discussions**

### **Quelle stratégie par rapport aux espèces en Finlande (notamment épicéa ?)**

Les épicéas et les pins sont des espèces plutôt adaptables; pour l'avenir néanmoins, on envisage des chênes – dont la présence s'accroît, notamment dans le Sud de la Finlande, du tremble hybride (croisement canadiens/finlandais), et de tout ce qui peut favoriser la biodiversité – sous réserve cependant des problèmes importants liés aux dégâts potentiels du petit gibier (lapins, lièvres, taupes ..) ; et étant entendu qu'en Finlande, l'attention reste prioritairement portée sur les espèces privilégiant la production de bois d'oeuvre.

Des placettes d'expérimentation sur 1000 ha ont été installées récemment. Des Pins de la Laponie ont été plantés au sud de la Finlande, ce qui correspond à + 4°C, et ils se sont très bien adaptés ...

A noter qu'en France, certaines contradictions peuvent être observées entre les nécessités d'adaptation au changement climatique, et les interdictions liées à Natura 2000 – en Limousin par exemple, l'épicéa n'est plus utilisé en reboisement (il est remplacé par du mélèze hybride et du douglas, alors que ce dernier serait peut être plus adapté ...)

## **Restitution commune franco-finlandaise**

Dans ce contexte d'évolution du climat et des changements induits, les enjeux (santé des forêts notamment), les préoccupations et les incertitudes – notamment quant à l'échelle de temps à prendre en considération, sont largement communs entre les deux pays, la réflexion paraissant cependant plus approfondie en France.

La Finlande craint davantage pour la partie sud un risque de sécheresse estivale, mais n'a pas encore fait évoluer les conseils en conséquence; la France se sent globalement plus menacée, a fortiori dans certaines zones biogéographiques, ce qui rend la problématique différente d'une région à l'autre.

	<b>Finlande</b>	<b>France</b>
<b>Points forts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rôle central/impact de la forêt sur le climat.</li> <li>- Substitution aux énergies fossiles.</li> <li>- Finlande peu sujette aux grosses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dispositif de suivi des écosystèmes forestiers =&gt; état des lieux et suivi de l'impact feuillu et résineux.</li> <li>- anticipation avec recherche de</li> </ul>

	tempêtes. - En hiver le sol est gelé donc sensibilité moindre aux tempêtes.	nouveaux modes de gestion.
<b>Points faibles</b>	- industries forestières fortes consommatrices d'énergie. - épicéas sensibles aux sécheresses dans le sud. - risques phytosanitaires accrus. - difficulté de toucher les propriétaires forestiers directement sur le terrain. - changement climatique pas encore totalement pris en compte dans les modes de gestion.	- développement plus important de certaines plantes invasives. - essences sensibles : le hêtre en NPdC et Picardie, l'épicéa dans le Massif central. - risques considérables liés aux sécheresses estivales avec rupture d'alimentation en eau. - perturbation des plans de gestion suite aux mortalités résineux.

### **Recommandations pratiques**

- Favoriser la diversité d'essences lors des opérations de gestion (surtout plantation).
- Rénover les routes pour accentuer l'efficacité de la récolte du bois.
- Prêter de plus en plus attention aux typologies des stations.
- Expérimenter de nouvelles essences mieux adaptées aux risques de sécheresse estivale (par exemple, étudier l'adaptation du cèdre à la région Midi Pyr).
- Développer la régénération naturelle et de la futaie irrégulière (difficile en Finlande faute de bonne régénération).
- Observer plus attentivement les risques phytosanitaires.

### **Pistes de collaboration**

Avant d'élaborer un projet commun :

- Partager les connaissances (par exemple, connaître les réactions des épicéas face au changement climatique en France peut intéresser la Finlande, confrontée un peu plus tard à ce même genre de situation ...); aussi sur les méthodes de renouvellement des peuplements, la façon de se prémunir des tempêtes, les risques sanitaires, les dégâts de gibier, et les moyens d'optimiser la ressource.
- Partager les protocoles d'observation de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes

## ***Atelier n°4: Comment mieux valoriser les biens et services forestiers ?***

Finlande: présentations de Pirita Soini (MK – Keski-Suomi)

France: présentations de François Clauce (CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie); François

Didot (CRPF Limousin); Pauline Marty (CRPF Midi-Pyrénées)

## **Exposé des présentations finlandaises**

### **Les produits et services autres que le bois**

La promotion de l'usage des forêts à des fins de loisirs et de culture est mise en exergue dans le programme forestier national 2015, qui fait les recommandations suivantes :

- préservation du droit commun d'usage (cf p détail p 27 en annexe)
- intégration des objectifs de loisirs et de chasse dans la gestion forestière
- promotion de l'entreprenariat basé sur le tourisme de nature
- développement du cadre de vie en vue de favoriser les produits de nature
- promotion de la culture forestière et du bois
- cartographie et évaluation du patrimoine culturel forestier d'ici 2015 (en forêts publiques et privées)

### *Les services*

Dans le secteur du tourisme, au niveau mondial, les services liés au tourisme de nature sont ceux qui connaissent actuellement la plus forte croissance.

En Finlande, les destinations les plus prisées sont les zones de randonnées situées dans le Nord et l'Est du pays, principalement en forêt publique (4 700 000 visites en 2009, dont 1 943 000 visites dans les parcs nationaux). Mais les forêts privées sont aussi concernées pour une part non négligeable. Les activités pratiquées en forêt vont des safaris, au trekking, à la pêche, à l'observation ornithologique. Elles représentent



le quart des activités touristiques en Finlande, et 25 % d'entre elles sont pratiquées par des étrangers. Elles apportent une valeur ajoutée de 562 millions d'€ (pour 2499 millions d'€ au total issus du secteur forestier), soit environ 1/5<sup>ème</sup> de ce total.

Les études évaluent à 18,5 € par personne et par an le prix que les finlandais sont prêts à payer pour ces activités, et la demande est supérieure à l'offre.

Ces activités, qui sont corrélées aux valeurs paysagères (que certains signes extérieurs de gestion sont susceptibles d'affaiblir ...), peuvent faire l'objet de modèles de contrat.

*Les produits forestiers* – sources de revenus, ou à usage domestique – sont très diversifiés, et exempts de tout impôt: 56 à 67 % des finlandais cueillent des baies ; 38 à 45 % des champignons ; 17 à 20 % des herbes ; enfin, 6 % sont des chasseurs.

*A titre indicatif, les baies représentent une récolte de 300 à 620 millions de kg par an, dont 1/4 est vendu, et produisent un chiffre d'affaires de 70 à 200 millions d'€ par an, le reste étant autoconsommé.*

La récolte de champignons est elle de 1000 millions de kg par an, pour un chiffre d'affaires de 20 à 100 millions d'€ annuels (en 2003 par exemple, la récolte de cèpes de Bordeaux était chiffrée à 600 € par hectare, tandis que l'accroissement en bois était de 200 € par hectare).

Quant à la chasse, elle fournit 12 millions de kg de viande par an pour une valeur – viande et fourrure – de 74 millions d'€ (chiffres 2006).

Enfin, les herbes et autres produits spécifiques (lichens notamment), représentent jusqu' à 20 millions d'€ annuels.

*Globalement*, il semble qu'il y ait dans ce domaine un énorme potentiel encore largement inexploité, en particulier dans les zones faiblement peuplées. L'utilisation croissante de ces produits et services pose la question de la préservation des valeurs naturelles, et à travers elle celle de l'attitude des propriétaires forestiers, des effets du changement climatique, et de la façon dont on les considère dans le processus de production (produits principaux ou dérivés ?)

### **La protection des eaux et des sols**

En Finlande, le cadre législatif général, en ce domaine, est fixé par la Directive européenne « eau » (2000).

En outre, des références précises existent dans la loi forestière finlandaise et sur le financement de la gestion forestière durable (1997), concernant le nettoyage ou la création des fossés de drainage, les aires de captage, les types de sols et les méthodes de protection.

Le schéma national de certification forestier (2003) stipule, lui, que les plans de desserte forestière doivent inclure une étude d'impact environnemental; qu'il doit y avoir une zone-tampon le long des cours d'eau; que la protection de l'eau est garantie dans les sites de drainage; que les nappes souterraines ne doivent pas être endommagées par l'usage des pesticides ou des engrais; que les herbicides chimiques et les pesticides sont interdits dans la gestion forestière.

Enfin, Tapio préconise un certain nombre de recommandations (2001) :

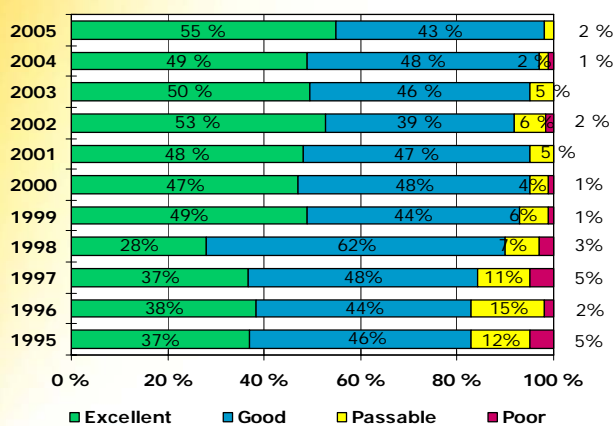
## Recommandations pour la gestion forestière

	Coupes	Remblais et travail du sol	Hersage	Arrachage des souches	Nettoyage des fossés	Fertilisation
Sélection du site				X	X	X
Choix de la méthode		X	X			X
Calendrier	X	X		X	X	X
Réalisation sur plusieurs années					X	
Contrôle de la profondeur et préparation du site		X	X		X	
Fosses de sédimentation		X			X	
Sections de fossés non nettoyées		X		X	X	
Zones tampons	X	X	X	X	X	X
Bassins de sédimentation		X			X	
Barrages ou retenues					X	
Zones d'inondation		X			X	
Zones humides artificielles					X	

Le non nettoyage de certains fossés permet en particulier de limiter le lessivage du sol, et les retenues d'eau, de réduire le courant dans les zones de captage. Des bassins de sédimentation, et zones humides artificielles empêchent également les matériaux produits par l'érosion de rejoindre les flux en provenance des aires de captage (ces pièges à sédiments sont importants pour réduire l'érosion de surface, et les écoulements de matériaux vers la mer Baltique, déjà très dégradée ..)

Par ailleurs, Tapio évalue et publie les résultats de la gestion environnementale des forêts privées, qui mettent en évidence un assez net progrès en ce qui concerne un certain nombre de pratiques, depuis 1995 :

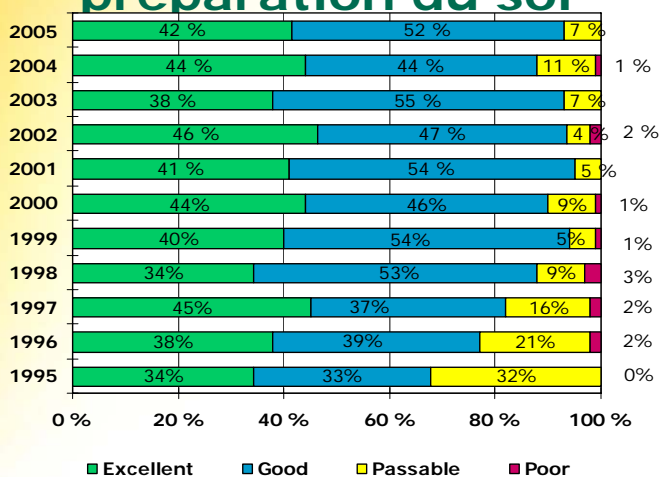
## Evaluation de la protection de l'eau en lien avec la récolte



14.5.2010 2



## Evaluation de la protection de l'eau en lien avec la préparation du sol



14.5.2010 3



Pour ce dernier schéma, les éléments évalués sont le choix de la méthode de culture, la qualité du traitement, les dommages causés au terrain et sur les peuplements.

Par ailleurs, METLA, l'Institut national de la recherche forestière, fait un suivi régulier des sols forestiers (cartographie des métaux lourds)

## **Résumé des présentations françaises**

### **Les captages d'eau potable.**

En Midi-Pyrénées, le CRPF est impliqué dans un projet (GESTOFOR), qui vise à optimiser la gestion forestière, dans l'objectif de production d'une eau potable de qualité, en diminuant les diverses sources de pollution.

La moitié des zones de captage d'eau potable de la Région sont de fait situées en forêt (300 en forêts publiques, 700 en forêts privées). Il est maintenant reconnu que la meilleure occupation du sol pour assurer la qualité de ces eaux est la forêt, et la réglementation nationale instaure des périmètres de protection (immédiate, rapprochée, éloignée).

Mais ces textes réglementaires sont mal connus et mal compris des propriétaires (une étude récente signale que 67 % des forestiers ne la connaissent pas), et les preuves scientifiques manquent parfois.

Par ailleurs, la loi prévoit l'expropriation, mais aucune compensation n'est prévue....

Les débats sont donc nombreux concernant les possibilités de monnayer ce service environnemental rendu par la forêt, et également la nécessité, pour progresser sur ces questions, d'améliorer la communication entre les acteurs de l'eau et les acteurs forestiers.

### **Les contrats d'ouverture au public dans l'Oise**

Les forêts du Sud de l'Oise sont soumises à forte pression des populations locales – du fait de la proximité d'une importante zone urbaine (Creil). Pour cette raison, le Conseil Général, qui consacre environ 3 M€ / an aux zones naturelles sensibles, a souhaité développer l'ouverture – sous contrôle – des forêts privées au public. L'idée étant à la fois de mieux contrôler la pression exercée sur ces zones, de mettre en valeur leur caractère remarquable, de réaliser des aménagements permettant de canaliser le public et d'assurer sa sécurité (vis-à-vis de la chasse notamment), tout en le sensibilisant à la gestion durable.

Dans ce cadre, un contrat officiel est donc établi entre le Département, le CRPF et l'Union syndicale, qui définit les intentions et les modalités du partenariat sur 5 ans, donne au propriétaire des outils et un appui à la fois matériel (panneaux, sentiers, travaux ..) et financier, en contrepartie de ses engagements (maintenir en état et/ou restaurer le site visé par le contrat, y accueillir le public, assumer l'assurance).

Le CRPF assure en parallèle le suivi technique, environnemental, et l'animation pédagogique du dispositif – 200 enfants par an visitent le site, qui est de mieux en mieux intégré aux programmes des offices de tourisme.

Le premier contrat a été initié par le Syndicat des forestiers de l'Oise; 2 autres ont été finalisés depuis, et 3 sont en passe de l'être, tandis que le Département voisin manifeste de l'intérêt pour cette démarche.

Ces contrats sont un succès, dès lors que le propriétaire est la cheville ouvrière du dispositif, et reste responsable de sa gestion quotidienne et de son suivi ; la prise en considération des questions liées à l'assurance civile est également une clé de cette réussite, ainsi que la rétribution du propriétaire pour le service rendu à la collectivité. Enfin, il est à noter que les comportements du public sont beaucoup plus respectueux sur ces sites depuis la mise en place des contrats (feux, passage des quads et dépôts d'ordures ont beaucoup diminué).

### **Tourisme et aménités sur le plateau de Millevaches**

Le plateau de Millevaches, en Limousin, est situé au cœur d'un parc naturel régional, qui se caractérise par des montagnes basses, une faible densité de population et une agriculture extensive, et où le taux de boisement a beaucoup augmenté depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle (de moins de 10 % de couvert forestier à plus de 40 %).

De nombreux lacs et cours d'eau sont présents, ainsi que des tourbières, donnant à cet ensemble une forte valeur naturelle et paysagère. 95 % des forêts y sont privées - et représentent la moitié de la production résineuse du Limousin, et les propriétaires autorisent les promeneurs à y pénétrer, s'il n'y a pas de déprédations.

Les principaux usages de ce massif sont la production de bois, le tourisme lié au paysage, la production d'eau potable pour les villes de plaine voisines, et la protection de certaines d'espèces (chauve-souris).

Mais aucune réelle possibilité de rémunération n'existe à ce jour pour les propriétaires (et l'on ne saurait définir pour le moment pour quel produit et/ou service exactement ...). Par ailleurs, si le tourisme connaît un succès croissant, il sera nécessaire d'enclôser les forêts de production – d'autant que l'assurance est entièrement à charge du propriétaire en cas d'accident.

Dans un tel contexte apparemment porteur, et en absence de priorités clairement établies, il semblerait donc que le développement d'une politique forestière basée sur les aménités soit voué à l'échec.

## Les points clés des discussions

### Préservation de la qualité de l'eau potable

En Finlande, c'est principalement l'eau souterraine qui sert à l'alimentation en eau potable.

80% des marais du centre de la Finlande ont été drainés. Il n'y a plus de nouveau drainage, et, seule la moitié des fossés existants seront entretenus pour des raisons de rentabilité, le principal objectif étant de fixer les matières en suspension lors du parcours de l'eau.

En Finlande, le fait que les problèmes liés à l'eau ne sont pas encore prégnants, et aussi le poids de l'industrie du bois en Finlande, devraient permettre de préserver l'activité forestière vis-à-vis des éventuelles contraintes environnementales en ce domaine.

### Les différences du contexte géographique, humain et culturel et leur incidence sur la valorisation des produits et services autres que le bois

L'ouverture au public est permanente en Finlande, mais la pression n'est pas la même avec 4 ha de forêt/habitant contre ¼ ha en France (et 250 m<sup>2</sup> en Picardie !).

En France la propriété privée est une notion forte et encore plus dans les zones à forte densité de population. A l'opposé de ce qui a été dit pour la Finlande où les forêts privées sont ouvertes à la population, en France, surtout dans le Nord du Pays, il n'est pas rare d'être reconduit à la sortie de la forêt par le garde du bois à la fois parce que la forêt est perçue comme un espace de liberté - où l'on entend rester « chez soi », parce que la question de la responsabilité civile du propriétaire est déterminante, et parce que la pratique de la chasse crée un risque et/ou un dérangement.

### La difficulté de monétiser les services d'ouverture au public

Quelques hypothèses plus ou moins réalistes sont évoquées: faire payer à l'entrée, mettre en place une carte du promeneur payant, contractualiser avec des sociétés commerciales (activité d'accrobranche par exemple).

Jusqu'à présent, en France, on a privilégié une ouverture maîtrisée avec prise en charge des coûts par la collectivité.

## Restitution commune franco-finlandaise

Globalement, c'est un thème sur lequel les enjeux paraissent multiples et importants dans les deux pays, mais où les problématiques et les contextes sont assez différents, même si, en France comme en Finlande, la question de la compensation ou de la rétribution des propriétaires forestiers se pose à l'identique.

<b>Ressources en eau</b>	<b>Tourisme et récréation</b>	<b>Produits forestiers autres que le bois</b>
<p><b><u>Différences/points communs – Forces/faiblesses</u></b></p> <p><i>France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'enjeu est l'eau potable plutôt que les eaux de surface</li> <li>▪ pas de réelle compensation pour le moment pour le propriétaire</li> </ul> <p><i>Finlande</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'enjeu concerne plutôt l'eau de surface</li> <li>▪ problème d'écart parfois entre la théorie et la pratique ..</li> <li>▪ possibilités de subventions</li> </ul>	<p><b><u>Différences/points communs – Forces/faiblesses</u></b></p> <p><i>France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ il existe des expériences innovantes visant à permettre une compensation pour le propriétaire</li> <li>▪ les pratiques sont très différentes d'une région à l'autre</li> <li>▪ comment gérer concrètement la multifonctionnalité et la définition des priorités ?</li> </ul> <p><i>Finlande</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ il existe un cadre législatif incitatif</li> <li>▪ il existe une culture d'usage des biens naturels à des fins récréatives (promenade, chasse et</li> </ul>	<p><b><u>Différences/points communs – Forces/faiblesses</u></b></p> <p><i>France</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ contradiction entre la loi (droit strict de propriété) et la pratique (tolérances plus ou moins admises selon les cultures régionales); pas d'enjeux très forts, sauf quelques exceptions</li> </ul> <p><i>Finlande</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ droits d'usage tout à fait établis, mais qui laisse dans l'imprécision l'appartenance des produits récoltés. De ce fait, il est difficile de mobiliser les acteurs</li> </ul>

	<p>cueillette)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pas de problème de responsabilité civile comme en France</li> </ul> <p>Un même enjeu : trouver un niveau raisonnable de compensation et un cadre légal pertinent pour le développement de ces activités</p>	<p>Un même constat : pas un intérêt très fort chez les propriétaires forestiers pour ce type de produits ; des potentialités très importantes pourtant et de nombreuses initiatives privées (laboratoires notamment pour usages médicaux, pharmaceutiques, industries alimentaires et chimiques, etc)</p>
<p><b><u>Recommandations pratiques</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ difficiles à établir pour le moment car problématiques et contexte assez éloignés</li> </ul>	<p><b><u>Recommandations pratiques</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mieux promouvoir ce type de produits et services</li> <li>▪ mieux connaître et relayer les initiatives innovantes</li> </ul>	<p><b><u>Recommandations pratiques</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mieux promouvoir ce type de produits et services</li> <li>▪ mieux connaître et relayer les initiatives innovantes</li> </ul>
<p><b><u>Pistes de collaboration</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ difficiles à établir pour le moment car problématiques et contexte assez éloignés</li> </ul>	<p><b><u>Pistes de collaboration</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ faire un inventaire rapide des acteurs clés dans les deux pays, des personnes contacts</li> <li>▪ rassembler les exemples concernant les contrats et les pratiques en vigueur</li> <li>▪ suivre les projets et programmes en cours dans le domaine au niveau européen</li> <li>▪ créer une base de données commune</li> </ul>	<p><b><u>Pistes de collaboration</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ faire un inventaire rapide des acteurs clés dans les deux pays, des personnes contacts</li> </ul>

# Annexes

<b>La forêt finlandaise – quelques chiffres et données</b>	<b>p 23</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- La gestion forestière</li><li>- La politique forestière</li><li>- Bois-énergie</li><li>- Biodiversité et environnement</li><li>- Le secteur forestier et les industries forestières en Finlande</li><li>- L'ouverture des forêts à tous</li></ul>	
<b>La forêt privée en Finlande</b>	<b>p 27</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Faits et chiffres</li><li>- L'organisation</li><li>- Les associations syndicales</li><li>- Le Centre de développement forestier - Tapio</li><li>- Les 13 Centres régionaux forestiers (Metsäkeskus)</li></ul>	
<b>Composition du groupe et programme</b>	<b>p 36</b>

## La forêt finlandaise

Les forêts font partie intégrante de la culture finlandaise et jouent un rôle important dans la vie quotidienne de ses habitants. Elles ont toujours été pour eux une source d'inspiration et de prospérité, et ont aussi – dans l'histoire – assuré leur survie. Dans l'esprit des finlandais, elles sont une sorte de sanctuaire, qui représente bien plus que la simple somme de toutes leurs fonctions.

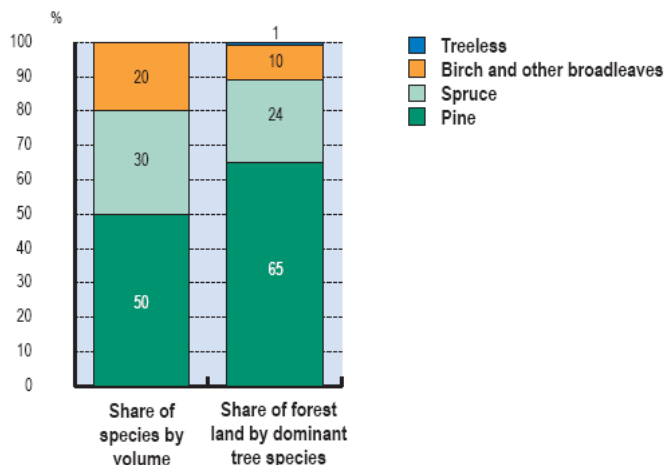
Le secteur forestier est en outre un secteur économique clé pour la Finlande: presque toute la matière première et les sources d'énergie utilisées par l'industrie proviennent du marché national, et on estime que presque un finlandais sur cinq est propriétaire forestier, ce qui représente une redistribution très importante pour les familles finlandaises.

Bien des industries finlandaises, d'ingénierie, de service et de conseil (Nokia par exemple), ont par ailleurs essaimé à partir du secteur forestier.

### La forêt finlandaise en quelques chiffres et données

- Le couvert forestier le plus important d'Europe (86 % du territoire), composé d'une trentaine d'espèces d'arbres - en majorité des pins sylvestres, épicéas, et bouleaux, et situé en zone boréale ( partie nord-est de la taïga)
- 5<sup>ème</sup> ressource en bois en Europe derrière la Russie, la France, la Suède et l'Allemagne
- Volume total 2.189 millions de m<sup>3</sup> - Volume moyen par hectare : 98 m<sup>3</sup>
- Avec une saison de croissance d'environ 80 jours, la croissance moyenne journalière est d'un peu plus d'1 million de m<sup>3</sup>
- Volume sur pied en croissance depuis les années 60, supérieur depuis 30 ans aux prélèvements et déperissements.
- 20 millions d'hectares sont considérés comme hautement productifs (contre 6 millions d'hectares à faible productivité).
- Hors les surfaces forestières, 34 % du territoire est occupé par des tourbières; c'est parce qu'une partie de ces dernières ont été drainées, que les surfaces forestières productives ont augmenté depuis les années 50

Distribution of tree species in 2008



• Source: Statistical Yearbook of Forestry 2009, Finnish Forest Research Institute.

### La gestion forestière

Affichée comme durable et proche de la nature, elle combine 3 objectifs : la préservation de l'environnement – toute intervention doit garantir la possibilité d'un retour à la situation antérieure; celle des valeurs sociales et culturelles attachées à la forêt; la rentabilité de la gestion pour tous les partenaires impliqués.

Depuis le XX<sup>ème</sup> siècle, la gestion des forêts « commerciales » se fait selon un système de rotation sylvicole périodique (un nouveau peuplement étant installé à chaque fois que les arbres sont récoltés; les travaux d'éclaircie nécessaires étant effectués entre temps).

Ce renouvellement se fait selon les habitats et les situations, par plants, semis, ou par régénération naturelle (4/5<sup>ème</sup> des forêts finlandaises proviennent de la régénération naturelle).

En moyenne annuelle, la récolte en Finlande se fait sur environ 2 % de la surface forestière (dont 2/3 d'éclaircies).

L'Etat appuie la gestion forestière des propriétaires privés : l'objectif est de sauvegarder la croissance et la santé des forêts finlandaises à long terme – étant donné le fait que les investissements forestiers n'offrent pas de retour immédiat pour ceux qui les ont consentis. Le facteur le plus important de la rentabilité de la gestion forestière privée reste néanmoins la demande industrielle soutenue, pour les différentes classes de produits forestiers.

## La politique forestière

Elle est basée sur la gestion durable et la multifonctionnalité, l'usage des forêts étant régulé de telle sorte qu'il assure le bien-être et la santé des citoyens, le maintien des équilibres naturels et la rentabilité économique de la gestion forestière.

*Les racines de la politique forestière remontent au XIX<sup>ème</sup> siècle*, lorsque l'état des forêts a été jugé alarmant, en raison de l'usage excessif de la ressource en bois de chauffage, de techniques agricoles prédatrices, et de l'industrie minière. Metsähallitus (service public des forêts et parcs - homologue de l'ONF) était donc créé en 1859, pour restaurer le patrimoine forestier, et améliorer sa gestion. En 1886, une nouvelle loi forestière était votée - interdisant la destruction des forêts, c'est à dire le non renouvellement du peuplement dans les 5 ans suivant la coupe, et aussi sa récolte avant que les arbres ne soient arrivés à maturité.

Après l'indépendance de la Finlande en 1917, une autre réforme a été menée en 1920, qui a eu un impact significatif sur la gestion forestière : les fermiers ont eu le droit d'acheter les terres dont ils étaient précédemment locataires, et ont ainsi jeté les bases de la « forêt familiale finlandaise » (Finnish family forestry).

Les années 90 ont aussi apporté de profonds changements: le concept de gestion durable a été redéfini, et ses exigences ont permis d'intégrer les composantes écologiques et sociales à égalité avec la production de bois. Le programme National Forestier 2010 sert actuellement de cadre à la politique forestière.

*Cette politique se traduit concrètement par divers outils*, au plan de la gestion forestière et de l'activité des organisations qui lui sont attachées, tant à l'échelle des propriétés, qu'à l'échelle régionale et nationale. Sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et des Forêts, 13 Centres régionaux forestiers ont ainsi la charge de l'application de la loi forestière, de la planification forestière pour les autorités régionales et les propriétaires individuels.

*Les Associations de gestion forestière, dotées d'un statut légal, opèrent pour le compte des propriétaires privés* au sein d'une ou plusieurs municipalités, et leur but est d'appuyer la réalisation des objectifs et la rentabilité de leur gestion. Chaque propriétaire est tenu de payer une cotisation, servant à financer les activités de conseil des Associations. Ces dernières ont en outre le droit de se faire rétribuer pour la fourniture d'autres types de service.

*L'organisme en charge de la gestion des forêts publiques est Metsähallitus* (Service des Forêts et Parcs). Certaines forêts publiques étant gérées avec des objectifs commerciaux – les revenus tirés de la gestion étant destinés à abonder les caisses de l'Etat – et d'autres protégées, leur gestion est strictement distincte, et relève de l'autorité de deux Ministères également différents (Ministère de l'Agriculture et Ministère de l'Environnement). Le Ministère de l'Agriculture et des Forêts encadre également l'activité de l'Institut de Recherche Forestière (METLA), et celle du Centre de Développement Forestier (TAPIO).

Notons enfin que cette politique est élaborée sur la base d'une large concertation avec les organismes non gouvernementaux et l'ensemble des acteurs de la société civile, de l'environnement et de l'industrie.

## Bois-énergie

1/5<sup>ème</sup> de la consommation totale d'énergie en Finlande est dérivé de produits forestiers (dont la moitié provient des résidus de l'industrie papetière - liqueurs noires), ce qui représente une augmentation de 70 % de cette part pour les usages énergétiques du seul secteur forestier

5.2 million de m<sup>3</sup> de bois et 1 million de m<sup>3</sup> de résidus sont brûlés dans les chaufferies individuelles, les fermes et maisons de vacances (soit 40% de l'énergie utilisée pour le chauffage au sein de ce parc privé): en moyenne, moins de 2m<sup>3</sup> par an pour une maison individuelle, et entre 10 et 20 m<sup>3</sup> par an pour une ferme.

90 % des plaquettes forestières provenant des résidus du bois (branches, tiges, souches ..) sont utilisées dans des chaufferies industrielles, le reste dans des maisons individuelles



L'Etat finlandais souhaite augmenter à 25 % la part des énergies renouvelables (actuellement, 7 % en moyenne an sein de l'UE) – dont l'énergie « bois » – dans la production d'énergie nationale, suivant en cela les orientations de l'UE. Le Programme Forestier National est l'un des outils privilégiés pour atteindre cet objectif, qui vise à porter à 5 millions de m<sup>3</sup> par an la consommation de plaquettes d'ici fin 2010 (objectif 8 millions de m<sup>3</sup> par an en 2015).

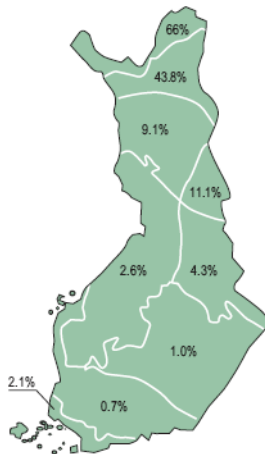
La crainte en Finlande étant bien sûr que la fixation de ces seuils n'influent à la hausse sur les prix du bois, avec des incidences sur la filière papetière: les industriels considèrent qu'il est plus sensé d'utiliser d'abord le bois pour les usages « traditionnels » (meubles et papier), et le reste pour l'énergie, les propriétaires considérant eux qu'ils ont le droit de vendre leur ressource au plus offrant ..

## Biodiversité et environnement

En Finlande, le ratio forêts protégées/surface forestière totale est le plus élevé d'Europe. Les principes de conservation ont été révisés et consolidés dans les années 90, et de plus en plus d'attention est accordée à la gestion écologique dans les forêts à vocation commerciale - dans le but d'éviter d'accroître encore ce ratio.

Le régime de stricte protection donne lieu à des programmes spécifiques, sur la base de décisions prises par l'Etat : la loi interdit tout usage commercial sur un certain nombre de surfaces forestières bien définies, dont certaines sont achetées par l'Etat, et d'autres constituées en aires privées de protection. Ces forêts sont majoritairement situées dans des zones périphériques, ou d'assez faible productivité.

### Level of strict forest protection by vegetation zone



En ce qui concerne les forêts à vocation commerciale, la loi forestière définit un certain nombre d'habitats d'intérêt remarquable – leur surface étant généralement restreinte – où toute détérioration est interdite, ce qui revient à les exclure des mesures forestières (à proximité notamment des sources et petits cours d'eau, où les coupes sont prohibées). Les recommandations de gestion forestière élaborées par TAPIO vont même parfois au-delà des strictes limites posées par la loi dans ce domaine.

Ce sont les forêts du Sud de la Finlande qui semblent le plus exposées à certaines carences en matière de protection – ce qui a justifié en 2008 l'élaboration en 2006 d'un programme spécifique nommé METSO, prolongé sous l'appellation METSO 2 pour la période 2008 -2016. Ce programme donne une place prépondérante à la concertation, et au volontariat des propriétaires privés – l'objectif étant d'intégrer de la façon la moins coûteuse et la plus efficace possible les objectifs de maintien et de restauration de la biodiversité, parallèlement ou alternativement à leurs autres objectifs – celui de production étant central dans cette région forestière hautement productive.

Des critères de sélection des sites ont été établis – ceux-ci étant soit « offerts » par les propriétaires, soit proposés par les pouvoirs publics. Une procédure d'appel d'offres concurrentiel est ensuite lancée, qui aboutit à retenir certains d'entre eux, selon leur degré d'intérêt environnemental, et le prix demandé par le propriétaire pour la mise en œuvre des actions de sauvegarde et d'amélioration.

Le dispositif, appelé « marché des valeurs environnementales » est bien sûr accompagné de différents outils de communication, formation, et prend appui sur une concertation très étroite avec les Associations de Gestion Forestières (cf infra). Par ailleurs, les propriétaires peuvent également adopter des plans de gestion aidés, les « plans verts », collectifs ou individuels, visant les mêmes objectifs de préservation et d'enrichissement des valeurs environnementales, dans une perspective de développement social et économique rural.

Environ 95 % des forêts à vocation commerciale en Finlande sont certifiées par un schéma national reconnu dans le cadre de PEFC (10 000 ha seulement sont certifiés FSC).

### Le secteur forestier et les industries forestières en Finlande

Au niveau mondial, la Finlande, qui possède 0,5 % des ressources forestières, est le 6<sup>ème</sup> producteur de produits papetiers, et le 7<sup>ème</sup> producteur de sciages.

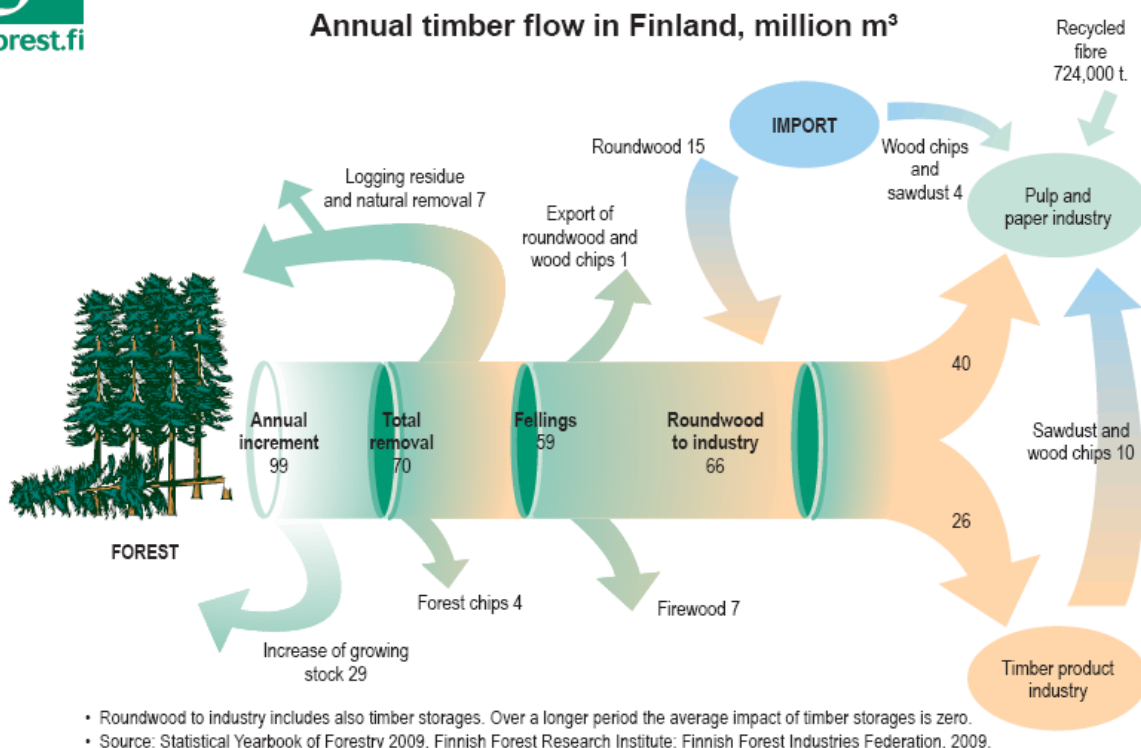
L'industrie forestière s'est considérablement centralisée et internationalisée ces dernières décennies, et cette tendance se confirme – les compagnies finlandaises, ou qui ont leur siège en Finlande, ayant des actifs dans le monde entier.

En 2006, l'industrie forestière finlandaise a utilisé 96 millions de m<sup>3</sup>, dont 19 millions ont été importés de Russie – plus de la moitié de cette ressource importée étant du bouleau.

Les propriétaires forestiers vendent en général leurs bois sur pied, la récolte étant gérée par l'acheteur, ou l'industriel, qui sous-traite les opérations à de petites entreprises, dont le matériel de transport et de récolte est lié aux systèmes d'information de l'industrie (les limites des parcelles d'intervention sont données à l'opérateur par GPS, de même que celles des sites à protéger – et des systèmes d'alerte électronique sont prévus si la machine outrepassé ces limites). Acheteur et entreprise de travaux sont responsables du respect de la réglementation, de la vérification de l'adhésion du propriétaire à un schéma de certification, et de la conformité du contrat d'achat.

Les systèmes d'information utilisés permettent de connaître la taille et la longueur des grumes qui doivent être récoltées, et de les choisir pendant la coupe en fonction des besoins des scieries. Toutes les données de la récolte sont transmises également par voie numérique à la scierie ainsi qu'aux camions chargés de les transporter – avec localisation sous forme de carte sur écran, des emplacements où sont stockées les grumes, et les itinéraires les plus rapides pour y accéder.

Ce système sophistiqué et économiquement performant permet d'optimiser la récolte, sachant que la moyenne des surfaces récoltées en forêt privée est de seulement 1,5 hectares.



Le secteur forestier est d'une importance économique clé en Finlande, et de ce point de vue, les intérêts et la survie des producteurs et propriétaires sont intrinsèquement liés à ceux de l'industrie.

Le secteur forestier est la 2<sup>ème</sup> branche industrielle après le secteur des industries électro-techniques. Il emploie 90 000 personnes, représente 5,5 % du PNB et fournit 1/5<sup>ème</sup> des exportations finlandaises ; 3/4 de la valeur ajoutée produite par ce secteur vient de l'industrie papetière - et 1/4 des autres industries de transformation.

Cette importance varie selon les régions, mais globalement, il est le seul, dans toutes les régions à être bénéficiaire, ou à s'autofinancer.

## L'ouverture des forêts à tous

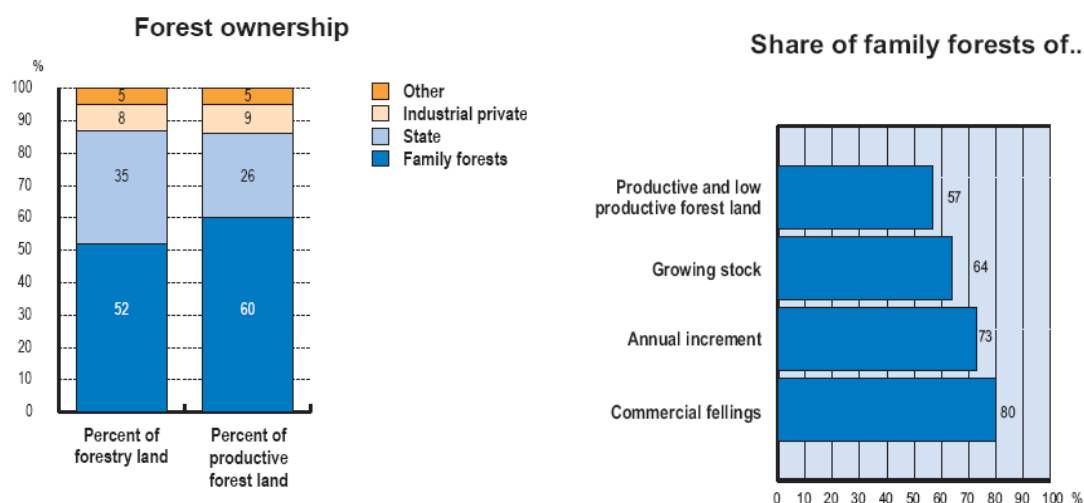
Les forêts finlandaises – privées et publiques – sont ouvertes à tous, à l'exception de zones strictement délimitées et protégées. Cette disposition de droit coutumier, très ancrée et largement partagée dans tout le Nord de l'Europe est appelée en anglais l'«everyman's right».

Chacun peut donc librement et gratuitement s'y promener - à pied, à ski, à vélo ou à cheval, quel qu'en soit le propriétaire, à condition toutefois de ne causer aucun dommage ni dérangement. Le camping est également autorisé à distance des habitations, ainsi que la cueillette des fleurs, des baies et des champignons, la chasse et la pêche, dès lors que les espèces sont non protégées.

L'usage des véhicules à moteur et les feux est en revanche interdit sans la permission du propriétaire. Cette disposition, qui n'a pas de traduction légale, est cependant très fortement présente dans la culture et les coutumes – et les Cours de justice en tiennent toujours compte dans leurs décisions.

## La forêt privée en Finlande

### Faits et chiffres



Elle représente un peu plus de la moitié des forêts finlandaises, et presque 1 million de propriétaires, si l'on inclut ceux qui sont membres d'un groupement - le nombre de propriétaires forestiers étant alors deux fois supérieur à celui des propriétés. Si on prend l'ensemble en considération, leur total dépasse les 900 000, soit 1/5<sup>ème</sup> de la population.

Pour le reste, l'Etat en possède 34 % (principalement au nord du pays –45 % d'entre elles étant sous stricte protection), et les industries privées 8%.

Les propriétés finlandaises sont classées en 3 catégories: forêts productives, faiblement productives, et autres surfaces dédiées à la forêt : la propriété des familles et individuels couvre 58 % de la surface des deux premières catégories, celle de l'Etat 29%, et celle des compagnies privées 8%. Ce qui rend compte de leur part plus importante dans la récolte.

La propriété forestière est en moyenne assez petite: avec 440 000 propriétés ayant plus de 2 ha, 260 000 moins de 20 ha, et 9 % seulement de groupements ayant plus de 100 ha, la moyenne s'établit à 44 ha .

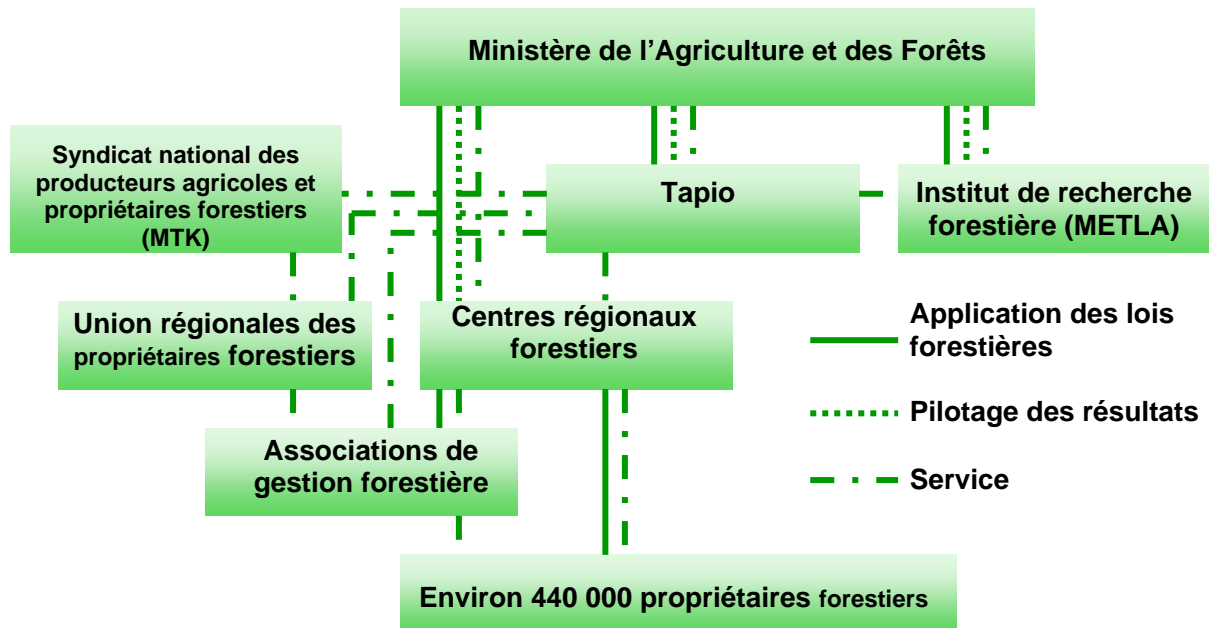
A peu près la moitié d'entre elles sont acquises par héritage (en moyenne, le titre de propriété change de mains tous les 23 ans).

Il y a une vingtaine d'années, le propriétaire finlandais type était un fermier vivant à la campagne, avec un assez faible niveau d'éducation. A l'heure actuelle, il n'est plus possible d'en rester à ce portrait-robot, compte tenu

des changements majeurs qui impactent le profil des propriétaires : leur vieillissement en premier lieu, et l'urbanisation en particulier, bien que 60 % d'entre eux vivent encore dans des zones faiblement peuplées, qu'un 5<sup>ème</sup> d'entre eux seulement habitent dans des villes de plus de 20 000 habitants, et que la moitié résident sur leur propriété.

Enfin, un quart des propriétaires sont des femmes (leur propriété moyenne est inférieure en surface de 15 ha à celle des hommes), et l'on s'attend à des évolutions importantes d'ici 15-20 ans avec la transmission du patrimoine forestier des propriétaires issus du baby-boom à leurs enfants, beaucoup plus citadins.

## L'organisation



### Les associations syndicales

#### L'Union des producteurs agricoles et des propriétaires forestiers (MTK)

Au sein de cette puissante organisation nationale, existe un Conseil forestier, qui a pour mission de veiller aux intérêts des propriétaires forestiers - en particulier commerciaux, et influencer en ce sens la politique et la législation forestières. Ce Conseil oriente les activités des Unions Régionales (cf infra), protège les intérêts des Associations forestières de gestion, et développe la coopération entre les propriétaires forestiers.

#### Les Unions forestières régionales

Elles représentent l'échelon régional de MTK. Leur but est de promouvoir la forêt privée et de protéger les intérêts des propriétaires, ainsi que de développer les activités de gestion et de coopération des Associations de gestion forestière locales, d'assister et guider la commercialisation des produits forestiers. Elles sont essentiellement financées par les cotisations payées par les Associations de gestion forestière locales (cf infra).

#### Les Associations locales de gestion forestière

Elles offrent toute une série de services aux propriétaires forestiers, avec lesquels elles travaillent en étroite collaboration : de la plantation à la récolte, elles leur apportent un appui professionnel (conseil et formation) sur toutes leurs activités en vue de la réalisation de leurs objectifs, et assurent la défense de leurs intérêts.

Elles accompagnent les plans de gestion et la mise en œuvre des mesures forestières. Elles fournissent aussi des services de conseil sur tout ce qui touche à la commercialisation. De 80 à 90% des activités liées à la production de bois en forêt privée, et 75 % de la gestion préparatoire à la vente sont du ressort des Associations syndicales. L'accent est mis sur la rentabilité de la gestion, qui a un impact direct sur le développement des zones rurales. Elles peuvent également être directement mandatées par les propriétaires pour la gestion et les ventes de bois – ce service s'étant beaucoup développé avec l'urbanisation croissante, et le souhait de certains propriétaires qui n'ont pas la possibilité de s'en charger eux-mêmes.

Régies et financées par les propriétaires eux-mêmes, elles sont autorisées à prélever une cotisation auprès de chacun d'eux, dès lors que la propriété est en zone forestière. Les cotisants sont automatiquement membres de droit de l'Association. Ces cotisations représentent 20 % du financement des Associations, le reste provenant du produit des services proposés. Elles sont au nombre de 136 (environ 1500 salariés), et regroupent 330 000 membres, chacune étant financée et administrée par les propriétaires forestiers eux-mêmes, via un Conseil élu qui est l'instance de décision pour chaque Association. Le vote se fait par courrier électronique, et tous les membres des Associations ont les mêmes droits de participation aux élections et de nomination des candidats.

La coopération entre propriétaires privés est de tradition ancienne. Les premières associations ont été créées en 1907. Une loi spécifique sur ces Associations a été votée en 1950 ; et, en 1999, cette législation a été mise à jour, les missions des Associations étant définies comme suit : « Les associations forestières sont des organismes ayant pour but de promouvoir la rentabilité de la gestion forestière privée, et aussi la réalisation des autres objectifs qu'ils assignent à cette gestion ; également, de faire progresser la gestion et l'usage économique, environnemental et social des forêts ».

## **Le Centre de développement forestier - Tapio**

### **Histoire**

Association sans but lucratif fondée en 1907, Tapio s'est vu donner pour objectif de promouvoir la sylviculture et la gestion forestière de qualité. Le souci de ses membres fondateurs était en effet de pallier la dégradation de l'état des forêts finlandaises après des décennies d'usage intensif (coupes rases et brûlis, industrie minière)

Sollicitée en 1939 pour élaborer la loi nationale forestière sur les forêts privées, Tapio est très vite devenue l'organisation pivot pour les activités d'amélioration forestière, de planification forestière et les services de développement forestier.

Les résultats ont été plus que probants: la croissance forestière a doublé en Finlande durant ces 50 dernières années, et continue d'augmenter. L'industrie forestière est florissante, et la société toute entière a bénéficié de cet « or vert ». En 1950, la ressource forestière finlandaise était de 1.5 milliards de m<sup>3</sup>. Actuellement l'on utilise deux fois ce montant, et 2.2 milliards de m<sup>3</sup> restent encore en stock.

La politique forestière finlandaise a été totalement revue dans les années 1990, et le concept de gestion forestière durable, redéfini. Les dimensions biologiques et sociales se sont vues donner une importance égale à la production de bois. Et la politique forestière et la recherche ont traduit ces nouveaux objectifs en recommandations pratiques de gestion, et en systèmes de planification – largement développés par Tapio.

### **Missions**

- Assurer la qualité des forêts, et utiliser les résultats de la recherche pour l'élaboration de solutions pratiques répondant aux besoins des gestionnaires forestiers .
- Développer des systèmes de planification forestière permettant de mettre en œuvre une gestion forestière rentable, pourvoyeuse d'emplois, garantissant le cadre de vie, la conservation de la biodiversité, et donnant à tous la possibilité d'apprécier les biens et services fournis par la forêt.

### **Domaines d'expertise - services et produits**

Tapio est à même d'apporter une contribution à chaque étape du processus de la gestion forestière au niveau global : lois et directives, programmes forestiers nationaux et régionaux, données forestières, analyse des besoins des utilisateurs et acteurs forestiers, gestion forestière multifonctionnelle, pratiques et recommandations pour une gestion forestière de haute valeur économique, sociale et environnementale

• *Pratiques de gestion forestière durable*

- recommandations de gestion forestière
- gestion des zones naturelles et protection des forêts à vocation commerciale; gestion environnementale et biodiversité
- systèmes qualité ; évaluation de la qualité des travaux sylvicoles
- bioénergie (production et récolte durables)
- activités d'amélioration, construction de routes et d'infrastructures forestières.

L'accent est mis sur la rentabilité (principes, méthodes qui assurent cette rentabilité, mais aussi sur la préservation de la biodiversité et la réponse aux divers usages de la forêt – notamment la possibilité pour tous de bénéficier des produits et services non forestiers). Les recommandations émises par Tapio, basées sur les derniers résultats de la recherche et sur l'expérience pratique, sont en permanence actualisées en fonction de l'évolution des demandes et besoins exprimés par les acteurs forestiers et la société.

• *Evaluation de la ressource forestière et inventaire*

Elaboration de systèmes SIG : Tapio et ses partenaires ont élaboré une méthode économique et efficace pour conduire des inventaires forestiers, qui combine – sur des surfaces extensives – la photographie aérienne, le scanning au laser, et des informations obtenues sur des échantillons de parcelles. Le nombre et le type d'espèces dans les forêts matures peut être établi grâce à l'usage de modèles d'interprétation. Les jeunes peuplements et les sites d'intérêt écologiques sont tracés sur la carte. Les données peuvent être en permanence mise à jour en utilisant l'information fournie par les compagnies d'exploitation et les entrepreneurs de travaux. Les données leur sont accessibles ainsi qu'aux propriétaires forestiers, leur fournissant pareillement un certain nombre de services électroniques.

• *Développement de la forêt privée*

- législation et organisation
- instruments financiers
- formation
- actions et projets de développement (notamment visant à la mobilisation) : projets pilotes et de démonstration ; organisation de séminaires et voyages d'études
- communication et marketing : publications, outils, brochures, e-formation, bases de données
- gouvernance et e-services : systèmes d'information permettant de contrôler à la fois l'activité de coupe et la réalisation des opérations de régénération (via un système d'inventaire forestier par scanner, plus précis, et permettant une mise à jour régulière) ; dans un proche avenir, les propriétaires forestiers pourront bénéficier de e-services et mettre à jour leurs plans de gestion en ligne.

• *Matériel végétal*

Production de graines pour la plantation

**Configuration**

94 salariés – dont 70 experts. Collaboration avec les Centres régionaux Forestiers, qui regroupent 800 professionnels de la forêt, assurant un accompagnement forestier au quotidien

Le groupe Tapio comprend également une société d'édition Metsäkustannus Oy), et une pépinière (Taimi-Tapio Oy).

Budget : 17 millions, soient 6,6 millions (40 %) apportés par le budget de l'Etat, 4.2 millions (25 %) par le développement des e-services ; 5,2 millions (30%) de recettes liées aux produits et services; 1 million d'autres sources de financement public (5%)

**Réseau de partenaires**

Une centaine environ: Centres de recherche et Universités, pouvoirs publics nationaux et régionaux, compagnies de gestion forestière, sociétés d'inventaires forestiers, entreprises de technologies de l'information

**Clients**

Centres Régionaux Forestiers  
Ministère de l'Agriculture et de la Forêt  
Organisations forestières publiques et privées  
Villes, Autorités locales et régionales, écoles  
Propriétaires forestiers  
Clients internationaux

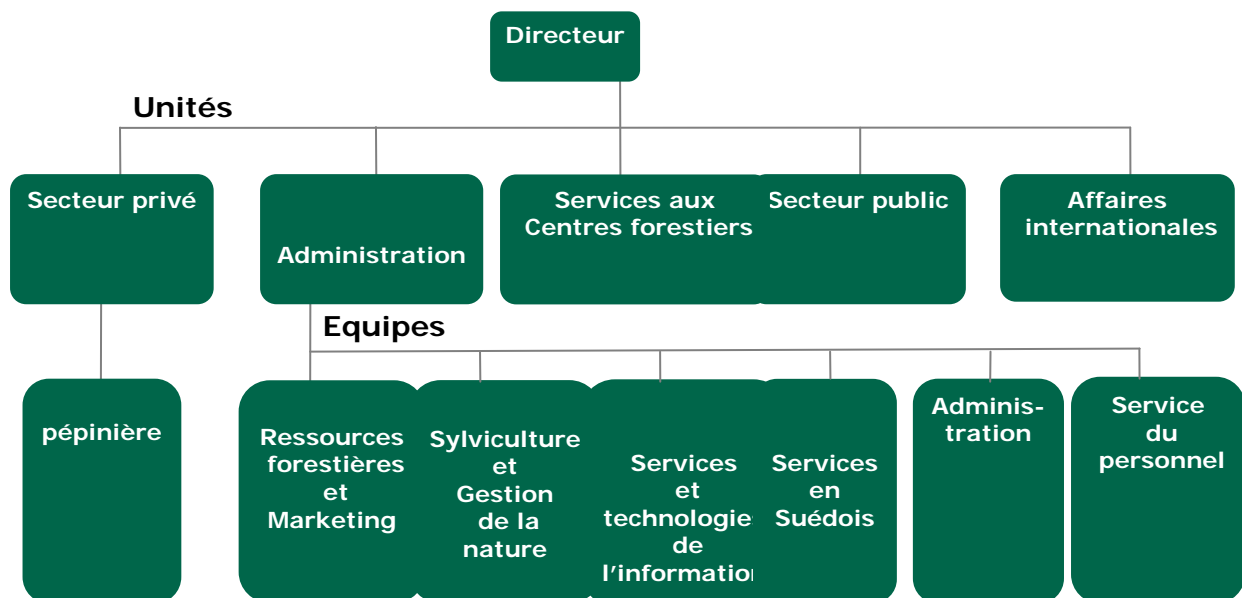
## Coopération internationale

Quelques exemples :

- Gabon: appui au programme de développement des procédures administratives et des systèmes d'information dans le secteur forestier
- Pays Baltes : développer des critères pour la récolte et l'utilisation durable de ressources bioénergie
- Russie: développer les pratiques de gestion durable, l'infrastructure forestière et la bonne gouvernance dans les Régions du Nord-Ouest
- Estonie et Lettonie : assistance technique pour la réforme de la gestion forestière privée
- Indonésie : renforcement des compétences et développement de la forêt communautaire

Historiquement, Tapio a développé une expertise leader dans le développement de la forêt privée de petite taille dans les pays du Sud (systèmes d'incitations, programmes de développement, assistance technique, promotion de la bonne gouvernance, droits fonciers, formation des conseillers locaux).

# Tapio



## Les 13 Centres régionaux forestiers (Metsäkeskus)

### Activités et services

- Plans de gestion forestiers et amélioration de la gestion forestière
- Attribution de subventions pour les propriétaires forestiers
- Expertise, information, conseil et appui
- Supervision de l'application de la loi forestière
- Programmes forestiers régionaux et développement régional

### Le plan de gestion forestier

Elaboré en fonction des souhaits et besoins du propriétaire, il peut mettre en avant des objectifs de production, ou des objectifs récréatifs et environnementaux. Il comprend :

- l'état des lieux de la forêt et son évaluation
- des recommandations de gestion et de coupe, incluant les estimations de dépenses et de récolte
- une carte des parcelles forestières
- des informations concernant la diversité biologique des terrains concernés

### Les subventions d'Etat pour la forêt

Elles concernent :

- la régénération forestière et le brûlage autorisé
- la gestion des jeunes forêts
- la récolte de bois à des fins énergétiques
- le maintien de la santé des forêts
- le drainage
- l'amélioration et la construction de routes forestières

### Expertise, information, conseil et appui

A destination des propriétaires privés et des professionnels forestiers, ces activités ciblent la gestion forestière et son amélioration, l'utilisation du plan de gestion) les lois et impôts forestiers, la gestion des zones naturelles (gestion et préservation des habitats, des zones à haute valeur paysagère, entretien et restauration s'il y a lieu des réseaux de drainage et des dispositifs de protection de l'eau – particulièrement importants en Finlande), les dommages forestiers.

Elles touchent également la construction et/ou l'amélioration des routes et dessertes forestières, la collecte des redevances attachées, les services d'entretien, l'information du propriétaire ..)

### Application de la loi forestière

Les Centres Régionaux supervisent le suivi des travaux de régénération des forêts après les coupes finales, les travaux d'éclaircie, les procédures de préservation des habitats forestiers s'il y a lieu.

### Programmes forestiers régionaux et développement régional

En collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement régional – avec lesquels ils sont en situation de partenariat et de co-construction - les Centres dressent l'état des forêts dans leur Région, y compris la diversité biologique, et aussi l'état économique de la filière forestière régionale.

Ils élaborent des recommandations de développement pour le secteur forestier, et établissent des projections permettant d'apprécier leur impact sur la durabilité économique, écologique et sociale de la forêt.

Par ailleurs, les Centres accompagnent un certain nombre de projets régionaux (promotion de la gestion des jeunes forêts, amélioration de l'usage du bois-énergie et de la transformation du bois à petite échelle, programmes de formation pour les propriétaires).

### Configuration

Nombre moyen de salariés = 50 (de 20 à 135).



# Les 13 Centres régionaux forestiers en Finlande

- 1 Rannikko
- 2 Lounais-Suomi
- 3 Häme-Uusimaa
- 4 Kaakkois-Suomi
- 5 Pirkanmaa
- 6 Etelä-Savo
- 7 Etelä-Pohjanmaa
- 8 Keski-Suomi
- 9 Pohjois-Savo
- 10 Pohjois- Karjala
- 11 Kainuu
- 12 Pohjois- Pohjanmaa
- 13 Lappi



## Fiches signalétiques des Centres régionaux participant à ForCoop

### *Centre de Häme – Uusimaa*

*Kaj Lindh*

#### Descriptif

- les meilleures forêts de Finlande ...
- 962 000 ha de forêts privées
- Stock sur pied : 145 millions de m<sup>3</sup>
- Accroissement annuel 6.6 million de m<sup>3</sup>
- Production de 5 million de M<sup>3</sup>
- 35 000 propriétaires forestiers
- Equipe : 53 salariés
- Budget : 4.1 M€ dont 1.4 M€ d'autofinancement

#### Priorités régionales

- Entretien des jeunes plantations
- Diminuer les surfaces de forêts peu productives
- Accroître la mobilisation
- Protéger la biodiversité

#### Thèmes d'échanges

- Projet « 3G » : une nouvelle méthode de conseil alliant le coaching et les médias sociaux
- Groupe cible de familles propriétaires
- Prévoir les changements de génération

**Centre de Pirkanmaa**  
**Veikko Iitainen- Arto Sorri**

Descriptif

- 744 000 ha de forêts privées (surface moyenne de 31 hectares)
- Growing stock : 106 millions de m3
- Accroissement annuel 5.8 million de m3
- Outturn de 4 million de M3
- 22 000 propriétaires forestiers
- 11 associations de gestion forestière
- Equipe : 47 salariés techniques ; 8 administratifs
- Budget : 4.8 M€ dont 2.5 M€ d'autofinancement

Priorités régionales

A compléter lors du second séminaire

Thèmes d'échanges

A compléter lors du second séminaire

**Centre de Keski-Suomi**  
**Ari Nikkola – Pirita Soini**

Descriptif

- 1 360 000 hectares de forêt à bonne capacité productive, soit 85 % de la surface totale
- 67 % de cette surface appartient à des propriétaires privés (soit environ une personne sur 10 dans la Région), 20 % à des compagnies forestières, et 13 % à l'Etat ou des municipalités
- 25 % de tourbières, dont 80% sont drainées
- Accroissement de 8,2 millions de m3/an
- Récolte de 6,2 millions de m3/an
- Volume total de 167 millions de m3/an, soit 123m3/ha (en augmentation)
- 45 % de pins sylvestres ; 35 % d'épicéas ; 20 % d'arbres à feuilles caduques
- 28 000 ha sous protection (en augmentation, sur la base d'un choix volontaire)
- 1/3 des emplois industriels (soit 18 000 emplois, ce chiffre étant en décroissance) ; principaux employeurs : la compagnie forestière UMP; la compagnie papeterière Metso; Metsäliitto – homologue de l'ONF
- 150 millions d'€ de revenus provenant de la vente de bois ronds
- 1 homme sur 10 chasse régulièrement (et parfois des femmes !), et tous les habitants pratiquent la cueillette de baies et de champignons

Priorités régionales

- Assurer la qualité et dynamisme de la gestion forestière
- Accorder une attention particulière à la gestion des jeunes peuplements (< 7 m) ; au volume et qualité de la première récolte commerciale (10-15 m) ; à la régénération de l'épicéa
- Assurer la qualité et la rentabilité de la forêt privée
- Récolter le plus gros volume possible dans le cadre de la durabilité de la ressource (objectif encore jamais atteint)
- Atteindre 80 % du revenu forestier par la vente de grumes
- Accroître l'usage du bois-énergie, en particulier par la récolte des résidus forestiers (souches, petits bois, houppiers, etc)

Thèmes d'échanges

A compléter lors du second séminaire

***Centre de Pohjois-Pohjanmaa***  
***Elias Heikkinen***

Descriptif

A compléter lors du second séminaire

Priorités régionales

A compléter lors du second séminaire

Thèmes d'échanges

A compléter lors du second séminaire

# Composition du groupe et programme

## Participants :

Finlande			
	Prénom	Nom	Organisme
Ms	Kirsi	Greis	Tapio
M.	Eljas	Heikkinen	RFC Pohjois-Pohjamaa
M.	Veikko	Iittainen	RFC Pirkanmaa
M.	Kaj	Lindh	RFC Häme-Uusimaa
M.	Ari	Nikkola	RFC Keski-Suomi
Ms	Pirita	Soini	RFC Keski-Suomi
M.	Arto	Sorri	RFC Pirkanmaa
France			
	Prénom	Nom	Organisme
M.	François	Claude	CRPF Nord-Picardie
M.	François	Didot	CRPF Limousin
Ms	Clotilde	Giry	IDF-CNPF
M.	François	Janex	CRPF Franche-Comté
M.	Patrick	Léchine	CRPF Franche-Comté
M.	Pascal	Legrand	CRPF Midi-Pyrénées
M.	Thomas	Pétreault	CRPF Midi-Pyrénées
M.	Bruno	Rolland	CRPF Rhône-Alpes
M.	Xavier	Rousset	CRPF Nord-Picardie
M.	Nicolas	Traub	CRPF Rhône-Alpes
<i>Intervenants ponctuels</i>			
Ms	Pauline	Marty	CRPF Midi-Pyrénées
M.	Jean-Pierre	Ortisset	CRPF Midi-Pyrénées
M.	Marc	des Robert	IDF-CNPF

## Présentations :

### Introduction :

*General documentation concerning missions of the Centres*

- 1- presentation of the workshops and organisation
- 2 - presentation of Midi-Pyrénées main features

### Workshop n° 1 (theme A) : how to improve awareness among forest owners?

- 3- to better know owners' motivations and profiles , and to better adapt development actions **CRPF Rhône-Alpes**
- 4- to better know owners' motivations and profiles , and to better adapt development actions **CRPF Limousin**
- 14- What do we know about Finnish forest owners, how we are collecting data **Tapio**
- 15- How to mobilize forest owners: Consulting services for forest owners **MK Pirkanmaa**

### Workshop n° 2 (theme A): How to better mobilize ?

- 5- global presentation PDM **T Petreault**
- 6 – PDM in Midi-Pyrenées **CRPF Midi-Pyrenées**
- 7 – PDM collective actions concerning regrouping and forest roads ; local targeted plans (PDM) **CRPF Franche-Comté**
- 8- collective actions concerning regrouping; local targeted plans (PDM) **CRPF Rhône-Alpes**

**16- Regional forest programme MK Pohjois-Pohjanmaa**

**17- Regional forest programme MK Keski-Suomi**

**Workshop n° 3 (theme C) : climate change challenges**

**(Tuesday 9: 14h -16h)**

**9- a regional observatory for climate changes CRPF Nord-Picardie**

**10- a regional observatory for climate changes CRPF Midi-Pyrénées**

**18 - Forestry in Finland — Climate Change Challenges MK Häme- Uusimaa**

**Workshop n° 4 (theme C) :**

**valorization of forest externalities**

**(Tuesday 9: 16h15 -18h15)**

**11- Water and forests CRPF Midi-Pyrénées**

**12 – Opening to the public CRPF Nord-Picardie**

**13 - Tourism and amenities CRPF Limousin**

**19 - Recreation and nature tourism MK Keski- Suomi**

**20 - Non wood products (berries, mushrooms etc.) MK Keski- Suomi**

**Closing session**

- restitution of the workshops (4\*10 minutes)
- conclusions and outlooks